

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 2570 - MARDI 29 MARS 2016

PRÉSIDENTIELLE AU CONGO

Cinq perdants refusent d'être fair-play



Pascal Tsaty Mabiala



Jean-Marie Michel Mokoko



Claudine Munari



Guy-Brice Parfait Kolelas



André Okombi Salissa

Portés candidats à l'élection présidentielle du 20 mars, après avoir longtemps rejeté le processus électoral dans sa globalité, les cinq candidats de l'opposition IDC-FROCAD contestent la victoire de leur adversaire Denis Sassou N'Guesso au premier tour avec 60,39%.

À l'annonce des résultats dans la nuit du 23 mars par le ministre de l'Intérieur, Pascal Tsaty Mabiala, Jean-Marie Michel Mokoko, Guy-Brice Parfait Kolelas, André Okombi Salissa et Claudine Munari ont, dans une déclaration commune, exprimé leur intention d'adresser des

recours à la Cour constitutionnelle, juge du contentieux électoral. Mais ils appellent en même temps à la désobéissance civile, plaçant ainsi leur contestation du scrutin dans un cadre non-réglementaire.

Page 3

° Henri Bouka : « *Les résultats proclamés sont sincères* »



Le président de la Commission nationale électorale indépendante (CNEI), Henri Bouka a, au cours d'une conférence de presse animée samedi dernier à Brazzaville, rappelé le caractère « *sincère et juste* » des résultats publiés par son institution.

Ce dernier qui répondait aux allégations portées contre la CNEI par certains candidats malheureux au scrutin du 20 mars a déclaré : « *Devant le peuple du Congo qui nous écoute on peut dire sans détour que la commission, contrairement à ce qui se dit est impartiale. Elle a travaillé avec abnégation et esprit de responsabilité* ».

Page 5

Anguios Nganguia Engambé appelle les Congolais à vaquer à leurs occupations



Anguios Nganguia Engambé qui réagissait face au développement de la situation sociopolitique dans le pays s'est opposé à la démarche préconisée par les cinq opposants qui ont appelé à la désobéissance civile à partir de ce 29 mars.

« *Ce mardi 29 mars n'est pas une journée chômée et payée, j'invite donc les populations congolaises à aller à leurs lieux de travail et vaquer librement à leurs occupations habituelles, sans crainte ni peur* », a-t-il lancé au cours d'une conférence de presse organisée hier à Brazzaville.

Page 5

ELIMINATOIRES CAN 2017

Le Congo perd sa place de tête du groupe E

Les Diables rouges du Congo et les Chipolopolo de la Zambie se sont séparés dimanche à Brazzaville, lors du match retour de la quatrième journée des éliminatoires

de la Coupe d'Afrique des nations 2017, par le même score (1-1) qu'au match aller. Un match nul qui place désormais les deux sélections en deuxième position derrière la formation Bissau-guinéenne qui, grâce à sa victoire (1-0) face au Kenya, s'adjuge provisoirement la tête d'affiche du groupe avec sept points contre six pour le Congo et

la Zambie. Même si rien ne semble être perdu pour le Congo, les deux prochaines rencontres, respectivement à Nairobi face au Kenya puis à domicile contre la Guinée, s'annoncent décisives pour les poulains de Pierre Lechantre obligés de remporter les deux confrontations afin de garantir leur qualification à la phase finale de la CAN. Page 16



EDITORIAL

CPI 1

Page 2

ÉDITORIAL

CPI (1)

Ainsi donc, le « Chairman » est coupable. Soit ! Sous réserve des recours que sa défense ne manquera pas d'exercer la principale conséquence, pour Jean-Pierre Bemba, du verdict de la Cour pénale internationale est la perte de la présomption d'innocence dont il a bénéficié tout au long de cette interminable procédure.

Comme le souligne la Fédération internationale des droits de l'Homme, la décision de la Chambre d'instance III de la CPI est « historique » car « l'affaire Bemba » concerne, d'abord, des crimes de violence sexuelle (dont le viol qualifié de « crime de guerre » et de « crime contre l'humanité ») ; car elle consacre, ensuite, la responsabilité de l'accusé en tant que commandant militaire pour des crimes commis par ses troupes. Si le caractère exemplaire de ce verdict contribue, demain, tout à la fois à panser les plaies de l'âme des victimes de ces viols si communément pratiqués dans le monde en général, en Afrique en particulier, et à dissuader les violeurs et ceux qui les commandent l'on s'en félicitera sans la moindre réserve

Pour autant, cette sentence, qui semble ruiner définitivement les ambitions politiques de Jean-Pierre Bemba, ne saurait faire obstacle aux remarques négatives concernant l'institution qui l'a prise. On soulignera ainsi qu'en déclarant « le Chairman » coupable, la CPI vient d'ajouter un Africain de plus à son dérisoire tableau de chasse. Et l'on rappellera à ce propos que le procès Bemba a débuté le 22 novembre 2010, que l'accusé a déjà huit années de détention à son compteur, que cette ruineuse instance a été émaillée de coups de théâtre et de « couacs » de procédure tournant parfois au « soap opéra » et donnant de la justice dite « internationale » une bien piètre image. Tout ça pour ça !

Quant aux responsables centrafricains de l'époque - faut-il en rire ou en pleurer ? - ils n'ont même pas été convoqués par la Cour pénale internationale. Martin Ziguéle peut en témoigner, lui qui était alors Premier ministre et qui ambitionne maintenant de devenir président de l'Assemblée nationale, voire même de recouvrer ses éminentes fonctions à la Primature.

(À suivre).

Les Dépêches de Brazzaville

PRÉSIDENTIELLE DU 20 MARS

Les Etats-Unis prennent note des résultats provisoires

Le porte-parole adjoint du Département américain, Mark Toner, a indiqué vendredi dans une déclaration que les Etats-Unis prennent note des résultats du premier tour de la présidentielle du 20 mars qui donnent gagnant Denis Sassou N'Guesso, avec 60,39% des voix.

« En attendant la proclamation des résultats définitifs par la Cour constitutionnelle, nous appelons tous les candidats et leurs partisans à rester calmes », a indiqué le porte-parole des Affaires étrangères américaines, Mark Toner, invitant les acteurs politiques concernés à se conformer aux lois de la République du Congo qui autorisent le recours devant la Cour constitutionnelle.

Le diplomate américain exhorte par ailleurs la Cour constitutionnelle, seule habilitée à statuer sur les contentieux électoraux, « à agir avec indépendance, impartialité, et responsabilité envers les citoyens de la République du Congo ». A en croire le document de déclaration, « les Etats-Unis demeurent préoccupés par la transparence et la crédibilité du processus électoral, notamment par les rapports d'irrégularités et l'interruption prolongée des communications ».

Plusieurs missions d'observation

électorale ont été dépêchées sur le terrain pour la supervision de l'élection du 20 mars 2016. Dans leurs

« L'élection présidentielle s'est inscrite dans un processus inclusif, ce qui témoigne de la maturité politique des parties prenantes. La mission a constaté que ni un appel au boycott, ni un retrait de candidature n'ont été enregistrés »

différents rapports, ces observateurs internationaux ont salué le bon déroulement du scrutin. Pour la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) : « L'élection présidentielle s'est inscrite

dans un processus inclusif, ce qui témoigne de la maturité politique des parties prenantes. La mission a constaté que ni un appel au boycott, ni un retrait de candidature n'ont été enregistrés », a souligné le chef de mission d'observation de la CEEAC, Dr Pierre Siméon Athomo-Ndong.

Mêmes appréciations du côté des observateurs de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), de la société civile afro-européenne, le groupe international pour la promotion de la démocratie et le système électoral et de démocratie paix et développement (GIDSE-DP-DEV), ainsi que la mission électorale de l'Union fraternelle des populations de l'Afrique de l'ouest (MOE-Ufrapao). « La mission d'observation électorale de l'UA voudrait féliciter le peuple congolais pour son implication en vue de la réussite du processus. La MOEUA constate que le système électoral national en République du Congo a connu des avancées significatives... », a affirmé le chef de mission de l'UA, Dileita Mohamed Dileita.

Fiacre Kombo

VIE DES PARTIS

Le PCT se dit surpris par les prises de position du Parti socialiste français

Dans un communiqué de presse datant du 26 mars, le Parti congolais du travail (PCT) dit avoir accueilli avec stupéfaction la déclaration du Parti socialiste français à la suite de l'élection présidentielle du 20 mars sanctionnée par la victoire de Denis Sassou N'Guesso.

Le PCT relève que « si le Parti socialiste français était préoccupé par le déroulement de l'élection présidentielle au

Congo, il aurait dû envoyer ses observateurs sur le terrain pour prendre la vraie mesure des dispositions arrêtées en vue de l'organisation d'un scrutin objectif et transparent au lieu de privilégier les sources d'information non crédibles de l'opposition radicale déterminée à créer absolument une situation de crise au Congo ». Le PCT porte à la connaissance du monde,

notamment du Parti socialiste français, que le Congo n'est pas un pays en crise et que l'élection présidentielle du 20 mars, qui s'est déroulée dans la paix et la sérénité, a été un scrutin libre, démocratique et transparent.

Le PCT appelle le Parti socialiste français à la retenue et à la tempérance dans l'intérêt bien compris des deux Etats et des peuples des deux pays.

La Rédaction

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo,
Clotilde Ibara, Norbert Biembedi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina,
Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama
(chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Josiane Mambou Loukoulou
Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa

Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula
(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang

Service Culture et arts : Bruno Okokana
(chef de service),
Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué
(chef de service), Rominique Nerplat Makaya

Service Enquête : Quentin Loubou
(chef de service), Rock Ngassakys

Chronique littéraire : Meryll Mezath
(chef de service), Luce Jennyfer Mianzo-
ukouta, Durly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice
Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara

Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain
Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté
de la Radio-Congo

Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordinateur : Alain Diasso

Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa

Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi

Sports : Martin Enyimo

Relations publiques : Adrienne Londole

Service commercial : Marcel Myande,
Stella Bope

Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya
n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa
- RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Suivi des fournisseurs : Farel Mboko

Comptabilisation des ventes, suivi des
annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Martial Mombongo

Stocks : Arcade Bikondi

Caisse principale : Sorrelle Oba

Caisse principale : Sorrelle Oba

Caisse principale : Sorrelle Oba

Caisse principale : Sorrelle Oba

Caisse principale : Sorrelle Oba

Caisse principale : Sorrelle Oba

Caisse principale : Sorrelle Oba

Caisse principale : Sorrelle Oba

Caisse principale : Sorrelle Oba

Caisse principale : Sorrelle Oba

Caisse principale : Sorrelle Oba

Caisse principale : Sorrelle Oba

Caisse principale : Sorrelle Oba

Caisse principale : Sorrelle Oba

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Chef de production : François Diatoulou Mayola
Gestion des stocks : Elvy Bombete

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole
Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila),
Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Astrid
Balimba

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,
République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

PRÉSIDENTIELLE DU 20 MARS

Cinq candidats malheureux refusent d'être fair-play

Le fait même pour cinq candidats qui auraient pu propulser un des leurs pour les représenter, et d'aller à un scrutin présidentiel en signant « une charte de l'opposition pour la victoire » recèle trop d'arrière-pensées.

Refuser tout dialogue : telle est la voie choisie par cinq des neuf candidats à l'élection présidentielle du 20 mars, dont les résultats proclamés par le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation donnent vainqueur le président sortant, Denis Sassou N'Gusso, avec 60,39%. En attendant leur validation par la Cour constitutionnelle, juge du contentieux électoral, les cinq candidats malheureux, tous membres de l'IDC-FROCAD rejettent en bloc ces résultats et appellent à la désobéissance civile.

Si l'on voit bien, l'opposition radicale poursuit la ligne qu'elle s'était tracée depuis l'enclenchement du processus électoral dans le pays l'année dernière ; celle d'empêcher par tous les moyens la tenue apaisée des élections, surtout si celles-ci devaient entre autres permettre au chef de l'Etat sortant de se succéder à lui-même.

Le refus de parler à son prochain

En 2015, dans la perspective du dialogue national de Sibi-

ti, qui devait se pencher sur l'évolution des institutions, le président de la République entamait des consultations avec les responsables des partis politiques et des associations de la société civile. Contactés, les dirigeants de l'IDC-FROCAD rejetèrent l'offre disant ne pas être disposés à discuter des choses qui ne leur regardent pas. Puis est venu le dialogue de Sibiti où tous refusèrent d'y participer lui opposant un dialogue alternatif qu'ils convoquèrent à Brazzaville.

Auparavant, l'opposition s'était abstenue de prendre part aux opérations de révision des listes électorales organisées dans le cadre du référendum constitutionnel sur la nouvelle Constitution. L'on se souvient aussi de la farouche opposition de ses membres à ce scrutin qui se solda par des violences entre les forces de l'ordre et les militants de l'IDC-FROCAD à Brazzaville, Pointe-Noire et dans d'autres villes du Congo. Le bilan faisait état de plusieurs morts, de blessés et de dégâts matériels importants.

Après la tenue du référendum

constitutionnel, le 25 octobre, qui aboutit au vote de la nouvelle Constitution, se rendant compte que son obstruction violente contre le processus électoral avait échoué, l'opposition radicale s'est ressaisie un peu sur le tard pour accepter de prendre part à l'élection présidentielle du 20 mars. Ici également, elle ne semble pas avoir mis les chances de son côté pour aller à ce vote en rang serré en choisissant un seul représentant. Elle a choisi la stratégie de l'émiettement des voix tablant sur le fait qu'elle devait par cet alibi réussir le tour de force d'amener le président sortant au deuxième tour, quitte à le battre à plate couture.

Sur ces entrefaites, l'IDC-FROCAD a boycotté la Commission nationale électorale indépendante, elle a alimenté, comme elle l'a fait depuis l'année dernière une suspicion irréversible à l'égard de cette institution dans laquelle siègent essentiellement des Congolais comme eux, des gens qu'ils connaissent bien, pour ne pas dire leurs compatriotes. C'est ainsi que l'opposition a suivi sa propre voie en créant une Commission technique électorale. Il convient de noter que dans cette perspective, l'oppo-

sition n'a ni publié ses propres listes électorales, ni imprimé ses propres bulletins de vote.

Le refus de s'accepter

Dans une certaine mesure, elle a validé le travail réalisé en amont par la Commission électorale du gouvernement. Bien plus, durant le scrutin, chacun de ses candidats disposait de son représentant pour observer le déroulement des opérations du vote. A titre d'exemple, dans le bureau de vote de l'Ecole nationale des Beaux-Arts, situé dans la circonscription électorale de l'arrondissement 2 Bacongo, bureau dans lequel le président sortant a voté, le 20 mars, il y avait les représentants des candidats Denis Sassou N'Gusso, Guy-Brice Parfait Kolelas, Jean-Marie Michel Mokoko et André Okombi Salissa.

Ces exemples peuvent être multipliés fois cent. Très souvent, d'ailleurs, certains représentants des candidats de l'opposition, s'ils n'étaient pas complets disaient œuvrer au nom des cinq « nominés » à la présidentielle. Une unité à toute épreuve, en apparence, qui n'a pas pu se réaliser au bénéfice du groupe tant il aurait été mieux pour ces candidats de limiter les postulants

de l'opposition. En dépit de la suspension du téléphone et de l'Internet pendant les jours cruciaux du scrutin, les représentants des neuf candidats n'ont-ils pas à leur disposition les chiffres du vote ? Les leur ont-ils communiqués par la suite ou pas ?

Si au terme du processus, les cinq candidats de l'opposition, qui ont décidé unanimement d'introduire des recours auprès de la Cour constitutionnelle appellent là aussi unanimement à l'insurrection populaire, ils donnent raison à ceux qui les voyaient venir. A savoir que pour Pascal Tsaty-Mabiala (4,40%), André Okombi Salissa (3,96%), Guy-Brice Parfait Kolelas (15,05%), Jean-Marie Michel Mokoko (13,89%), Claudine Munari Mabondzo (1,65%), participer au scrutin présidentiel du 20 mars importait peu sauf s'ils avaient gagné ensemble.

Mais ensemble, ils font un score honorable de 38,95%. Ne pourraient-ils pas, ensemble aller vers les Congolais qui ont voté pour eux, dans les circonscriptions électorales connues où ils ont fait du bon chiffre leur dire merci ? Ne fusse que cela ?

La Rédaction

LE FAIT DU JOUR

Bernard Kolelas en 1992

Au terme du processus laborieux mais passionnant qui aboutit, en 1991, à la faveur de la Conférence nationale souveraine, à la restauration du multipartisme au Congo, Bernard Kolelas structura son combat politique autour de son parti, le MCDDI (Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral) fondé quelques mois auparavant.

Passé le temps des joutes oratoires de la grand-messe, durant laquelle les acteurs en présence se signalèrent comme des tribuns plus que comme des leaders capables de proposer une alternative nouvelle à leur pays, les premiers rendez-vous électoraux permirent néanmoins d'évaluer le poids des uns et des autres. Avec son MCDI, Bernard Kolelas gagna de nombreux sièges aux élections locales dans son Pool natal et au sud de Brazzaville. Il se rendit compte aussitôt que la meute bruyante de petits partis adossés au sien,

constituée par les Forces de changement et de progrès (FCP) ne valait pas grand-chose que le bruit de rue qu'elle rependait à l'occasion des rassemblements populaires très animés. Il s'en sépara en silence, condamnant les FCP à une disparition programmée.

Près de vingt-cinq ans après le tournant de la Conférence nationale souveraine, le MCDDI est traversé par de fortes dissensions, l'héritage de son fondateur se joue désormais entre ses fils biologiques et spirituels. Mais ceux qui le revendiquent sont aujourd'hui à la croisée des chemins, pourrait-on dire. Soit, ils se placent dans la posture du refus de tout compromis, qui fut celle de Bernard Kolelas avant qu'il ne soit confronté à la réalité du terrain en tant que dirigeant, soit ils adhèrent à l'autre démarche du leader charismatique du MCDDI qui le révéla comme quelqu'un capable de composer avec les autres.

Dans les deux cas, ce qui importe est de savoir où se trouve l'intérêt général.

Les suites de l'élection présidentielle du 20 mars placent l'un des héritiers du fondateur du MCDDI devant ce dilemme. Nous faisons allusion, chacun l'aura deviné, à Guy Brice Parfait Kolelas, qui s'y était présenté en qualité d'indépendant sous le label de son association, la CODEHA (Convention des démocrates et humanistes africains). Les résultats de la Commission électorale rendus publics par le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation montrent qu'il a glané suffisamment de voix dans le Pool et au sud de Brazzaville. Comme le fit naguère la formation politique de son cher papa.

Au regard de cette donne qui le classe deuxième sur la liste des neuf concurrents, Guy-Brice Parfait Kolelas a-t-il l'intention de saisir cette opportunité pour se

frayer le chemin de leader avec vue sur l'ensemble du pays ou se contentera-t-il de croire ceux qui lui soufflent à l'oreille que la stature politique noble qu'il vient d'acquérir par les urnes ne suffit pas, qu'il lui faut à tout prix chercher à en tailler une autre par la force ? Où situe-t-il les limites de sa campagne électorale menée essentiellement dans la partie méridionale du pays et que pense-t-il de l'adhésion de ses compatriotes à son « Plan Parfait de développement du Congo », dont l'une des clauses phares renvoie à la création de quatre provinces en lieu et place des douze départements existants ?

En son temps, Bernard Kolelas lui-même finit par réaliser combien la route pour réaliser ses ambitions politiques peut être longue. Croire son destin est une chose, savoir en apprécier les tempérances peut être plus bénéfique et faire un bon dirigeant politique.

Gankama N'Siah

PRÉSIDENTIELLE DU 20 MARS

Michel Mboussi Ngouari s'incline devant le verdict des urnes

À la faveur d'une conférence de presse animée le 25 mars à Brazzaville, l'un des candidats malheureux à l'élection présidentielle du 20 mars, Michel Mboussi Ngouari a reconnu la victoire de Denis Sassou N'Guesso.

Le candidat de la Convention des partis républicains (Copar) qui se réclame de l'opposition républicaine a affirmé que : « la plus grande victoire revient au peuple congolais qui a choisi librement son président en portant son dévolu sur Denis Sassou N'Guesso. Je ne peux que m'incliner sur cette décision du souverain primaire. Je félicite ainsi l'heureux élu ».

Michel Mboussi Ngouari a indiqué avoir participé à cette élection dans le but de gagner ; malheureusement, a-t-il renchéri, le résultat n'a pas tourné en sa faveur. Il a félicité également les

autres candidats qui n'ont pas eu la chance de glaner assez de suffrages exprimés.

« Le Congo doit demeurer un et indivisible. C'est pour cela que je réitère mon appel à la paix sans laquelle, il ne saurait y avoir la création d'emplois, la modernisation de l'économie et la consolidation de la démocratie », a-t-il dit.

Invité par un journaliste à dire la leçon qu'il tire de sa première participation à une élection présidentielle, Michel Mboussi Ngouari a répondu qu'il s'agit d'une grande expérience. Le peuple congolais, a-t-il ajouté, est devenu tellement



Michel Mboussi Ngouari répondant aux questions de la presse

mûr qu'un homme politique ne peut prétendre de le tromper. Le candidat de la Copar a indiqué, en outre, que le chef de l'Etat est libre de choisir les hommes qui devront travailler avec lui. Il répondait ainsi à la question d'un journaliste qui voulait savoir s'il accepterait de travailler avec le nouveau président de la République au cas où ce dernier lui tendrait la main.

« Ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous divise. C'est pour cela que chacun de nous se doit de donner sa contribution pour la consolidation de tous les acquis. Chaque citoyen peut servir le Congo autrement afin que la paix règne sur l'ensemble du territoire national », a conclu Michel Mboussi Ngouari.

Roger Ngombé

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE
COMMISSION
CELLULE DE PASSATION DES MARCHES



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°001 /CEMAC/C/CPM/2016

La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) est une organisation internationale régionale créée en 1994, ayant son Siège à Bangui (République Centrafricaine) et regroupant six (6) Etats de l'Afrique Centrale : le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad.

La Commission de la CEMAC envisage de recruter un consultant pour l'appuyer dans la mise en place des documents types aux standards internationaux et des organes permettant d'assurer la transparence dans la passation des marchés.

Le consultant se déplacera dans les sièges des Institutions, Organes, Institutions Spécialisées et Agences d'exécution de la CEMAC, avec pour objectif de collecter les informations spécifiques à chaque Institution, Organe, Institution Spécialisée et Agence d'exécution.

En collaboration avec le Responsable de la Cellule de Passation des Marchés de la CEMAC, le Consultant accomplira les tâches ci-après :

- Diagnostiquer l'organisation et le fonctionnement de la passation et de l'exécution des marchés publics auprès de la Commission de la CEMAC, de chaque Institution, Organe, Institution spécialisée et Agence d'exécution ;

- Concevoir et mettre en place l'organigramme fonctionnel de la Cellule de Passation des Marchés de la Commission de la CEMAC ;

- Elaborer un manuel de procédures de fonctionnement de la Cellule de Passation des Marchés de la Commission de la CEMAC ;

- Proposer l'organisation et le fonctionnement d'une Commission des Marchés Publics au sein de chaque

Institution, Organe, Institution Spécialisée et Agence d'exécution de la Communauté ;

Elaborer un manuel de procédures de fonctionnement des Commissions des Marchés Publics ;

- Elaborer des documents types de passation, d'attribution de suivi et d'exécution des marchés suivants : Dossiers d'appel d'offres suivant la nature des marchés (Travaux, Fournitures et Services, Prestations intellectuelles), Plan de passation des marchés, Rapport d'évaluation des offres et de sélection de consultants, Rapport de suivi et d'exécution des marchés ;

Elaborer un programme de renforcement de capacité comprenant la formation des principaux acteurs impliqués dans la passation des Marchés à la Commission de la CEMAC, au sein des Institutions, Organes, Institutions Spécialisées et Agences d'exécution de la CEMAC ;

- Former le personnel de la Cellule de Passation des Marchés Publics de la Commission de la CEMAC et des Commissions des Marchés Publics des Institutions, Organes, Institutions Spécialisées et Agences d'exécution à l'utilisation des nouvelles procédures. Le Président de la Commission de la CEMAC, invite les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (Curriculum vitae détaillé, copie des diplômes, etc.).

Les critères ci-après seront utilisés pour l'évaluation et l'établissement de la liste restreinte :

Un diplôme supérieur en Ingénierie, Architecture, Administration, Passation des marchés, Droit,

Finances, Commerce Gestion, Economie, ou domaines connexes (minimum Bac + 5); Excellente connaissance de la passation des marchés en générale, et des règles de procédure de passation des marchés internationalement reconnues (des banques multilatérales de développement : Banque Africaine de Développement et Banque Mondiale) ; 10 ans minimum dont 5 ans au moins dans le domaine de la passation des marchés en qualité d'expert en passation des marchés ; et avoir réalisé des missions similaires ; Maîtrise parfaite du français exigée ; ETC.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Règlement n°06709-UEAC-201-CM-20 portant Procédures de passation, d'exécution et de règlement des Marchés Publics ».

Les termes de référence sont disponibles sur le site web de la CEMAC à l'adresse :

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 29 avril 2016 à 15 heures 00 mn ; heures locales et porter la mention « RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT, EXPERT EN PASSATION DES MARCHES ».

Commission de la CEMAC Cellule de Passation des Marchés, Palais de la CEMAC avenue des martyrs Bangui-RCA 4^{ème} Etage, porte 410 Téléphone : oc.236 70 55 50 7Z Email : maladionegvahoo.fr maladS@cem«e.ift

Fait à Bangui, le 24 février 2016
Le Président



PRÉSIDENTIELLE DU 20 MARS

« Les résultats provisoires proclamés sont sincères », déclare Henri Bouka

Le président de la Commission nationale électorale indépendante (CNEI), Henri Bouka a, au cours d'une conférence de presse animée le 28 mars à Brazzaville, rejeté toutes les allégations portées sur son institution selon lesquelles, elle aurait fait preuve de partialité dans la proclamation des résultats de l'élection présidentielle du 20 mars dernier.

Répondant à certaines critiques formulées contre son institution, aussi bien au plan national qu'international, ce dernier a déclaré : « *Devant le peuple du Congo qui nous écoute on peut dire sans détour que la commission, contrairement à ce qui se dit est impartiale. Elle a travaillé en toute impartialité avec abnégation et esprit de responsabilité. Elle ne s'est pas dérobée de ses responsabilités* ».

Dans ses explications, le président de la CNEI a reprécisé le contexte du déroulement du vote depuis le dépôt des candidatures jusqu'au dépouillement, compilation et proclamation des résultats en passant par des opérations préparatoires sans oublier les recours exercés, les modalités de nomination de ceux qui ont accompagné l'élection. « *Tout cela a été encadré par les lois de la République, sous la tutelle desquelles nous avons travaillé* », a-t-il ajouté.

Il a appuyé son argumentaire en se fondant aux conclusions des observateurs internationaux venus superviser cette élection et qui ont de leur part, loué la manière dont ce scrutin s'est déroulé.

Pour Henri Bouka, quand on fait acte de candidature, on adhère à une logique qui est elle-même encadrée par les lois de la République. Quand on n'obéit pas à cette logique, on n'est plus dans le jeu électoral. Il a d'autre part regretté le fait que la polémique ait gagné certains pays amis qui en font aujourd'hui leur affaire.

Jean Jacques Koubemba

« Devant le peuple du Congo qui nous écoute on peut dire sans détour que la commission, contrairement à ce qui se dit est impartiale. Elle a travaillé en toute impartialité avec abnégation et esprit de responsabilité. Elle ne s'est pas dérobée de ses responsabilités ».

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

L'Institut national de recherche en sciences de la santé tient son conseil d'établissement

Sous l'autorité du Pr. Charles M'Balawa, le Conseil d'établissement de l'Institut national de recherche en sciences de la santé s'est tenu le 21 mars au siège dudit institut sis cité scientifique.

A l'ordre du jour figuraient l'examen de six points, à savoir : le bilan scientifique de l'institut de 2014 (année de la création) à 2016 ; la présentation des projets de recherche en cours ; la liste de matériel nécessaire aux activités de recherche, les activités de recherche, les activités des techniciens, l'heure conventionnelle d'arrivée au travail et le tableau de présence effective des agents à l'IRSS. Après une série d'informations mise à la disposition des participants par le directeur général, les points inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés.

Absorbant le point sur le bilan scientifique de l'Institut de 2014 à 2016, les Docteurs Makambila, Dorothee Sianard et Poaty, ainsi que Madame Casimiro, toutes responsables des unités de recherche ont tour à tour fait les rapports des activités réalisées au sein de leurs différentes unités au cours des années 2014 - 2015 et 2016. Le problème de financement des projets a été soulevé par quasiment tous les responsables des unités. Par manque de financement, les projets n'ont pas été réalisés, le financement de l'Etat dont bénéficie l'IRSSA ne pouvant faire face à ses différentes recherches, les participants ont pensé à la longue recourir aux financements extérieurs. Il sied de signaler qu'au niveau des unités de recherche n°3 et 4, quelques projets ont été réalisés grâce aux financements de quelques donateurs tels la Fondation Congo-Assistance pour l'année en cours. Plusieurs projets de recherche ont été épinglés pour 2016 : caractérisation des plantes de la pharmacopée congolaise dans les massifs forestiers ; activité antalgique de la plante *Schwenckia americana* (famille des Solanaceae), utilisée en médecine traditionnelle au Congo ; caractérisation de certaines essences du Congo en vue de leur valorisation en phytothérapie (une plante aux potentialités culinaires : *Tetracarpidium Conophorum*) ; surveillance entomologique et évaluation de la sensibilité des *Aedes* aux insecticides dans la ville de Brazzaville ; et enfin, vitamine E et développement tumoral (cancers du sein, prostate et utérus), marqueurs de pronostic dans les néphroblastomes congolais ainsi que la voie de Kynurenine et développement tumoral.

Signalons que les participants ont été informés de l'organisation du premier symposium 2016 de l'IRSSA prévu pour avril prochain.

Guillaume Ondzé

DÉSŒBÉISSANCE CIVILE ANNONCÉE

Anguios Nganguia Engambé invite les Congolais à vaquer librement à leurs occupations

Annoncée pour le 29 mars, par les candidats malheureux de l'opposition radicale, cette journée de désobéissance civile générale, prévue en contestation des résultats de la présidentielle du 20 mars dernier, est mal appréciée par certains acteurs politiques. Pour Anguios Nganguia Engambé, lui aussi candidat malheureux à cette élection, les Congolais doivent vaquer librement à leurs occupations habituelles ce mardi.

Le candidat du Parti pour l'Action et la République Mâ (PAR), Anguios Nganguia Engambé, s'est exprimé sur ce sujet qui continue d'alimenter les débats, le 28 mars, au cours d'une conférence de presse. Donnant ainsi son point de vue sur cette question, le candidat du PAR a été clair, en s'opposant catégoriquement à la démarche entreprise par les cinq candidats malheureux de l'opposition radicale, visant à mettre les Congolais dans la rue, en protestation des résultats d'une élection en leur défaveur.

Il a cependant invité les Congolais, du nord au sud, à vaquer librement à leurs occupations ce mardi 29 mars. « *Mardi 29 mars n'est pas déclarée journée chômée payée, j'invite donc la population à aller à leurs lieux de travail et vaquer librement à leurs occupations habituelles, sans crainte et peur* », a indiqué le candidat malheureux.

Pour le président du PAR, qui se dit très attaché à la paix et à la quiétude, thèmes pour lesquels il a battu sa campagne électorale, la désobéissance civile décrétée par ces candidats de l'opposition, est

loin d'être une solution responsable, de nature à consolider la paix et la tranquillité des esprits. Anguios Nganguia Engambé estime cependant que l'unique voie de recours et légale pour laquelle ces opposants pouvaient exploiter, était de déposer un recours

Pierre Ngolo appelle au calme et à la vigilance

Au cours d'une réunion de travail avec les représentants des partis et associations politiques affiliés au Pôle de Consensus de Sibiti, le président dudit pôle, Pierre Ngolo, a appelé, le 28 mars à Brazzaville, le peuple Congolais à la vigilance. Cette déclaration fait suite à la campagne de désinformation menée par les parties de l'opposition sur les médias et réseaux sociaux. Celui-ci a par ailleurs condamné : « *les appels aux attroupements belliqueux, à l'insurrection et à la vulgarisation des contres vérités dans les médias* ». Il a félicité les candidats de l'opposition et les autres acteurs politiques qui ont reconnu la victoire du président Denis Sassou N'Gusso, réélu à l'issue de la présidentielle du 20 mars dernier. Par la même occasion, Pierre Ngolo a encouragé certains acteurs de l'opposition ayant privilégié l'option de recourir à la justice.

Fortuné Ibara

en bonne et due forme à la Cour constitutionnelle, l'unique institution créée pour résoudre le contentieux électoral.

Cependant, pour éviter d'embraser à nouveau le pays, il a invité tous les acteurs politiques, tant de l'opposition que de la majorité présidentielle au dialogue, aux

fins de trouver une issue consensuelle qui épargnerait le pays de toute sorte de violences.

« *J'invite tous les acteurs politiques au dialogue, parce que le dialogue c'est la paix, la bonne gouvernance, mais aussi et surtout la sécurité et la justice sociales* », a affirmé le président du PAR. S'exprimant sur les résultats provisoires publiés par le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou, Anguios Nganguia Engambé, en bon démocrate, a reconnu

l'élection du candidat de la majorité présidentielle, Denis Sassou N'Gusso dès le premier tour.

« *J'accepte le résultat des urnes, j'attends donc le verdict de la Cour Constitutionnelle pour féliciter le nouveau président de la République* », a conclu Anguios Nganguia Engambé.

Firmin Oyé

La société civile congolaise appelle les acteurs politiques au ressaisissement

Dans une déclaration rendue publique le 27 mars à Brazzaville, la société civile congolaise réunie au sein de la Coraged a fustigé le comportement belliqueux de certains candidats malheureux à l'élection présidentielle du 20 mars.

Ces derniers, a indiqué le coordonnateur national de la Coraged, Germain Céphas Ewangui, au lieu de recourir à la Cour constitutionnelle pour solder le contentieux électoral, ils appellent la population congolaise à la désobéissance civile. « *Les organisations de la société civile interpellent les candidats malheureux à la dernière élection présidentielle à donner la preuve d'un minimum de culture démocratique en respectant, quelles que soient les circonstances, les normes, les principes et les valeurs intrinsèques de la démocratie comme s'illustrent déjà, avec élégance, certains des candidats ayant promis d'introduire légitimement le recours auprès de la Cour constitutionnelle* », a indiqué Germain Céphas Ewangui à qui revenait la charge de lire la déclaration.

La société civile congolaise a relevé que le pouvoir est désormais au fond des urnes et non au bout du canon. Par ailleurs, les acteurs de la société civile invitent les institutions et organes

respect des règles, des normes et des valeurs démocratiques deviennent des prescriptions fondamentales sur la base desquelles nous devons vivre dans



La tribune des travaux

de l'Etat à garantir davantage le respect des règles et des acquis démocratiques tels que les libertés publiques et fondamentales, dont les partis de l'opposition et de la majorité doivent tous jouir sans discrimination.

« *Euvrons tous, politiciens ou simples citoyens à devenir les bâtisseurs et protecteurs de la démocratie dont le triomphe se présente désormais comme l'un des plus grands défis de notre temps, parce que véritable source de progrès social et du bien-être collectif. Ensemble euvrons à faire que le*

notre pays », a souligné Germain Céphas Ewangui.

Les acteurs de la société civile ont exhorté les Congolais à tout mettre en œuvre afin qu'aucun acte pouvant entraîner la destruction d'une seule vie humaine ne se produise. Dans sa marche vers la consolidation de la démocratie, ont-ils dit, le Congo a besoin de tout sauf de la violence. Car, ont-ils rappelé, plus de trois mille morts dans les conflits de 1993-1994 et plus de dix mille morts au cours de la meurtrière guerre civile de juin-octobre 1997.

Roger Ngombé

COMMUNIQUE DE PRESSE RELATIF A LA PARTICIPATION DE LA REPUBLIQUE DU CONGO À LA 60^e SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME, NEW YORK, DU 14 AU 24 MARS 2016

La 60^e Session de la Commission de la Condition de la Femme s'est tenue du 14 au 24 mars 2016 à New York sous les thèmes prioritaires de « l'autonomisation des femmes et son lien avec le développement durable » et de « la prévention de toutes les formes de violence contre les femmes et les filles ». Elle a eu pour objet de déterminer les actions prioritaires en vue de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme, telles que spécifiées dans l'objectif 5 de l'Agenda post 2015.

La République du Congo, en sa qualité de membre du Bureau de la Commission de la Condition de la Femme, pour un mandat de quatre (04) ans (2015-2018), a pris part à cet événement majeur. Elle y a été représentée par Madame Catherine EMBONDZA LIPITI, Ministre de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement, qui était à la tête d'une délégation composée entre autres des représentants des Ministères de l'Economie Forestière et du Développement Durable, des Affaires Etrangères et de la Coopération, du Plan et de l'Intégration.

Les travaux ont regroupé les participants autour des déclarations liminaires, du débat général, des tables rondes, des concertations de haut niveau et d'événements parallèles.

Les déclarations liminaires ont notamment porté sur les allocutions du Secrétaire Général des Nations Unies, de Son Excellence l'Ambassadeur de la République d'Egypte qui a délivré la position commune africaine et de la Directrice Exécutive d'ONU-FEMMES. Ces allocutions ont rappelé la lenteur des progrès réalisés dans l'atteinte de l'égalité homme-femme et de l'autonomisation des femmes. A cet effet, des programmes prioritaires doivent être élaborés pour une accélération de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD). Le Débat général, ouvert le 14 mars, s'est poursuivi jusqu'au 18 mars 2016. Il s'agit de la séance au cours de laquelle les régions (Afrique, Amérique, Asie, Europe, Océanie) et les Etats membres présentent leur déclaration sur le thème de la session. A cette occasion, la République du Congo, par l'entremise de Madame Catherine EMBONDZA LIPITI, Ministre de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement, a prononcé une déclaration qui s'est articulée autour des points suivants : les avancées, les défis et les perspectives pour ce qui concerne la situation de l'égalité entre les sexes, l'autonomisation de la femme et l'éradication de toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, en République du Congo.

S'agissant de l'égalité entre les sexes, le Gouvernement congolais « s'emploie à améliorer et à enrichir le cadre juridique et institutionnel par



Catherine Embondza Lipiti, ministre de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement / source MPFIFD

le renforcement du système national de promotion et de protection des droits des femmes pour leur participation effective à la vie politique, économique, sociale et culturelle du pays.

Concernant l'autonomisation socioéconomique des jeunes filles et des femmes, « une attention a été portée sur l'intégration des jeunes filles-mères déscolarisées, la santé sexuelle et reproductive, l'accès à l'eau potable, le développement de l'entrepreneuriat féminin et le réseautage ».

Pour ce qui est de la lutte contre les violences sexospécifiques, « le Gouvernement congolais a mené plusieurs enquêtes et réalisé des études qui ont débouché sur la formation des parties prenantes impliquées dans la prise en charge et le référencement des victimes ». Toutefois, plusieurs défis restent à relever. C'est pourquoi, le Gouvernement de la République du Congo, en vue de les surmonter et d'accélérer la mise en œuvre de l'objectif 5 de l'Agenda 2030, continue de s'investir dans :

- « le renforcement des capacités des femmes dans les domaines de l'éducation et de l'alphabétisation ;
- l'intensification de la sensibilisation sur les droits fondamentaux des femmes en vue de lutter contre les violences et les discriminations sexospécifiques ;
- la mobilisation accrue des ressources humaines, matérielles et financières ainsi que du partenariat mondial ».

A l'occasion du segment ministériel qui s'est déroulé du 14 au 16 mars

2016, la République du Congo, a participé à quatre (04) tables rondes avec les autres Etats membres, notamment sur :

i.-le renforcement des règlements institutionnels nationaux pour l'égalité des sexes et l'autonomisa-

tion des femmes ;

ii.-le renforcement des cadres juridiques et politiques normatifs pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;

iii.-le financement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans l'Agenda 2030 ;

iv.-la conception, la collecte et l'analyse des données sexospécifiques.

La République du Congo a également pris part à la concertation de haut niveau en marge de la 60^e session de la Commission de la Condition de la Femme organisée par l'Organisation Internationale de la Francophonie. Les débats y ont été centrés notamment sur la Déclaration francophone sur l'autonomisation de la femme et le plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes et aux filles.

Un dialogue interactif entre les Ministres, représentant les Etats membres et la société civile internationale a aussi été organisé sur le thème prioritaire « l'autonomisation des femmes et de son lien avec le développement durable », dont les principales conclusions ont porté sur le renforcement du dialogue entre les Gouvernements et les autres acteurs de la société civile et du secteur privé ; la mise en place du cadre juridique de la plate-forme secteur public-société civile ; l'appel adressé au secteur privé pour sa participation à la réduction des inégalités salariales entre homme et femme constatées dans ce secteur.

La 60^e Session de la Commission de la Condition de la Femme a aussi

connu un segment des experts sur le thème de « l'autonomisation des femmes et de son lien avec le développement durable ».

La délégation congolaise a participé, au siège de la Mission Permanente de l'Union Africaine aux Nations Unies, au panel de haut niveau organisé par la Côte d'Ivoire « sur l'expérience de la Côte d'Ivoire en matière de valorisation des compétences féminines : Compendium des Compétences Féminines de Côte d'Ivoire, COCO-CI ». Il s'agit d'un annuaire recensant les compétences féminines.

Des consultations sur le document relatif aux conclusions concertées de la 60^e Session, se sont tenues et ont abouti aux principales conclusions suivantes :

- la mise en place des institutions issues de la plate-forme de Beijing (Pékin) et les avancées constatées, n'ont pas permis l'atteinte de l'égalité des sexes ni l'autonomisation des femmes, dans aucun pays ;
- en dépit de la diversité des Etats, les mêmes défis restent à relever dans les domaines des politiques ; de la mobilisation des cadres sociaux ; de l'intégration de la femme rurale et autochtone ; des violences à l'égard des femmes.

Ainsi, les priorités retenues sont :

- le renforcement des cadres institutionnels et juridiques pour atteindre l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ;
- la mise en place d'un groupe de haut niveau auquel participe le Secrétaire Général des Nations Unies ;
- le renforcement du financement de l'égalité homme-femme avec l'adoption et la réalisation des recommandations d'Addis Abeba de janvier 2016 par la communauté internationale et la prise en compte de politiques budgétaires progressistes ;
- le renforcement de la coopération internationale en vue de la mobilisation des ressources en matière de conception, collecte et analyse des données sexospécifiques ;
- la participation des hommes, du secteur privé et des leaders religieux à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies visant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

En définitive, la participation de la République du Congo à la 60^e session de la Commission de la Condition de la Femme a été une occasion de partager les bonnes pratiques. Elle a également permis de réitérer, à l'échelle internationale, l'engagement du Gouvernement congolais d'accélérer l'atteinte de l'égalité homme-femme, la lutte contre les violences à l'égard des femmes, l'éradication des menaces émergentes et l'autonomisation des femmes.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

La coopération africaine s'avère urgente

Les menaces du djihad international prônées par l'Organisation Etat islamique poussent ces derniers temps plusieurs pays à s'unir en bloc pour mieux combattre le terrorisme qui ne cesse de faire des victimes partout, et chaque jour qui passe. En Afrique, des initiatives similaires entre les Etats ont été enclenchées depuis quelques années, mais il semble qu'elles sont restées de vains mots.

Que ce soit en Afrique de l'Ouest, devenue l'épicentre du terrorisme sur le continent africain ou dans d'autres régions, la logique expansionniste des terroristes n'est plus à démontrer au regard des attaques meurtrières perpétrées dans certains pays. Les incursions d'envergure des djihadistes de tout bord en Somalie, au Nigeria, au Mali, au Burkina-Faso, en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Tchad le prouvent bien. En dehors des pays ciblés, d'autres comme le Sénégal et la Mauritanie, pour ne citer que ces exemples, sont déjà ouvertement visés par des terroristes. Et il y a toujours le risque de nouvelles attaques du genre dans ces mêmes pays.

En attendant que toute l'Afrique prenne des mesures concrètes contre le terrorisme, il faut déjà saluer des efforts consentis par des pays ouest-africains, visant à prévenir et à lutter efficacement contre le terrorisme. En témoigne

ce qui s'est passé la semaine dernière lorsque les ministres en charge de la sécurité de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Burkina Faso et du Sénégal, réunis à Abidjan, ont signé un accord de coopération.

À cette occasion, les ministres de ces quatre pays ouest-africains ont convenu de « mutualiser leurs efforts et renforcer les relations entre les services de sécurité, d'établir une unité d'action et une collaboration entre les services de sécurité ». « Assurer la fiabilité des documents de voyage dans le respect des accords régionaux en matière de circulation des personnes, harmoniser les législations nationales en matière de lutte contre le terrorisme et les normes de surveillance des frontières nationales », faisaient aussi partie des priorités retenues par la rencontre d'Abidjan.

Les ministres Hamed Bakayoko de Côte d'Ivoire, Salif Traoré du

Mali, Simon Compaoré du Burkina Faso et Abdoulaye Daouda Diallo du Sénégal ont, en outre, décidé d'instituer « un bulletin mensuel d'information sur les actes criminels liés au terrorisme ».

L'intérêt d'augmenter les capacités des forces de réserve de l'Afrique

Et s'accordant sur des rencontres régulières et tournantes afin de mettre à jour les connaissances et les informations sur le terrorisme dans leurs pays respectifs, les ministres ont invité les pays de la région à accélérer la mise en œuvre de la carte d'identité biométrique, qui permettra, selon eux, la traçabilité des mouvements de part et d'autre des frontières. Des mesures qui doivent inspirer d'autres Etats du continent.

Hormis cela, il y a aussi lieu de souligner la nécessité d'augmenter la capacité opérationnelle des forces de réserve des pays afri-

cains. C'est certainement pour avoir compris cela que la Chine a annoncé son soutien aux pays d'Afrique de l'Ouest en apportant un don de cinq millions de dollars de matériel militaire non légal au bloc régional de ces Etats.

« La Chine poursuivra des consultations plus étroites avec les pays et organisations sub-régionaux d'Afrique pour renforcer la capacité de l'Afrique à maintenir la paix et la stabilité », a assuré l'ambassadeur de ce pays GuXiaojie, au Nigeria. « Le gouvernement chinois continuera d'apporter aide et soutien aux pays africains, selon ses capacités et sous des formes variées », a ajouté le diplomate.

L'appui du gouvernement chinois n'est pas suffisant au regard des visées expansionnistes des djihadistes. L'Occident peut tout aussi renforcer sa contribution. Il ne devra nullement se contenter de renforcer des mesures de sécurité contre le terrorisme dans les seuls Etats touchés par des attaques, mais chercher également à étendre ses opérations antiterroristes au reste du monde, et

particulièrement en Afrique.

N'oublions pas que la mort de plusieurs responsables de l'Etat islamique et de son numéro deux, Abdel Rahmane al-Qadouli, annoncée le 25 mars par le secrétaire à la Défense des Etats-Unis, Ashton Carter, constitue certes « un coup de frein aux capacités de l'EI à conduire des opérations en Irak et en Syrie, et à l'étranger », comme l'a indiqué Washington, mais elle ne signifie nullement la fin de ce groupe terroriste auquel Boko Haram a prêté allégeance.

D'ailleurs, Ashton Carter l'a reconnu, soulignant que l'élimination de l'argentier du mouvement terroriste et celle de quelques autres cadres par les forces spéciales américaines, ne signifie pas que l'organisation est démantelée: « Frapper le leadership est nécessaire, mais ce n'est pas suffisant. Eliminer ses chefs est un objectif important, mais ils seront remplacés... », a-t-il souligné. C'est dire que la lutte contre le terrorisme ne doit pas se faire en rang dispersé, mais à l'unisson.

Nestor N'Gampoula

L'ONG britannique, Conflict Armament Research, a enquêté sur la chaîne d'approvisionnement des bombes de Daesh

Une enquête de l'ONG britannique Conflict Armament Research (CAR), menée pendant 20 mois, retient l'implication de 20 pays dans la chaîne d'approvisionnement des bombes de Daesh.

Une cinquantaine de sociétés de 20 pays, dont la Turquie, les Etats-Unis et les Pays-Bas ont, soit produit, soit vendu, soit fait transiter des composants (détonateurs, câbles et fils) utilisés par Daesh pour produire des engins explosifs, d'après l'ONG CAR. Les bombes artisanales fabriquées et déployées par Daesh sont à une échelle « quasi-industrielle ».

Ainsi, « des bombes artisanales fabriquées à l'aide de composants bon marché et facilement accessibles sont devenues la signature de l'Etat islamique », d'après le rapport de 107 pages. On apprend aussi que plusieurs éléments entrant dans la fabrication de bombes artisanales tels que la poudre d'aluminium et l'urée, ne sont soumis à aucun contrôle. Par conséquent, leur livraison dans la région n'est pas réglementée et reste faiblement surveillée.

Quant aux autres composants tels que des détonateurs et cordons détonateurs, ils sont soumis au contrôle des autorités, mais sont également utilisés pour des activités commerciales, notamment dans l'industrie et l'extraction minière et pétrolière, souligne l'étude.

Soulignant que les réseaux d'acquisition de l'EI s'appuient sur des importations légales dans les pays voisins. La proximité serait « une raison importante pour que les biens vendus par les sociétés irakiennes et turques apparaissent dans les chaînes d'approvisionnement des composants que les forces de Daesh utilisent pour fabriquer leurs bombes artisanales », d'après l'étude. La Turquie étant « le centre de transit le plus important pour les composants utilisés dans la fabrication de bombes artisanales ». L'ONG s'appuie sur ses découvertes sur les champs de bataille autour des villes irakiennes de Moussouf, Rabia, Kirkouk, Tikrit et la ville syrienne de Kobani.

Le rapport relève d'autres entreprises impliquées dans la vente de composants, au Brésil, en Roumanie, au Japon, en Chine, en Autriche, en République Tchèque.

Noël Ndong

Un sommet d'une cinquantaine de pays prévu fin mars à Washington

Les dirigeants d'une cinquantaine de pays se réuniront à Washington, aux Etats-Unis, les 31 mars et 1^{er} avril prochains, à l'invitation du président américain, Barack Obama, pour réfléchir sur des mesures à prendre contre le terrorisme nucléaire.

En attendant cette rencontre, le secrétaire général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Yukiya Amano, a évoqué la menace grandissante du terrorisme nucléaire et appelé le monde à se prémunir contre cette forme de terrorisme. « Les Etats membres doivent manifester un intérêt accru à renforcer la sécurité nucléaire », a-t-il déclaré à l'AFP, ajoutant que « Le terrorisme se répand et la possibilité que des matériaux nucléaires soient employés ne peut pas être exclue ». Le chef de l'autorité nucléaire des Nations unies a souligné que la possibilité d'un attentat de ce type, aux conséquences dévastatrices, peut de moins en moins être exclue. « C'est désormais une technologie ancienne et de nos jours les terroristes ont les moyens, les connaissances et les informations » pour réaliser une telle bombe, a-t-il estimé.

Le risque qu'un groupe terroriste se dote d'une arme nucléaire est certes aujourd'hui faible, mais il n'est pas nul, en particulier si ce groupe terroriste bénéficiait de l'aide d'un Etat. Les terroristes pourraient surtout envisager une agression contre des installations accueillant des matières nucléaires ou radioactives ou un attentat par dispersion de matières radioactives.

C'est pour cela que le secrétaire général de l'AIEA a dit qu'outre le risque d'attaque directe sur l'une des installations nucléaires dans le monde, la principale menace provient du vol de matériaux radioactifs. Pour illustrer son propos, Yukiya Amano a fait savoir que durant ces deux dernières décennies, l'organisation qu'il dirige a recensé près de 2 800 cas de trafic, de détention illicite ou de perte de telles substances. « Il est très possible que ce ne soit que la partie émergée de l'iceberg », a-t-il affirmé.

Le danger est permanent puisqu'il existe dans le monde suffisamment de plutonium et d'uranium enrichi pour fabriquer l'équivalent de 20 000 bombes utilisées à Hiroshima, selon le Panel international sur les matériaux fissiles, un groupe d'experts. Et l'Etat islamique pourrait facilement fabriquer de telles armes qui répandraient des substances radioactives au moyen d'un explosif classique. « Des bombes sales seraient suffisantes pour semer la panique dans n'importe quelle grande ville dans le monde », a poursuivi le secrétaire général de l'AIEA, précisant que ce genre de bombe ne nécessiterait pas d'uranium enrichi ou de plutonium et pourrait être confectionnée avec des ma-

tériaux nucléaires largement répandus dans les hôpitaux ou les universités. Cela parce que ces locaux sont généralement beaucoup moins bien gardés qu'une installation classique. En France par exemple, l'on redoute ces risques puisque les centrales nucléaires du pays ont été survolées à plusieurs reprises par des drones non identifiés.

Pour Yukiya Amano, ce type de menace reste sous-estimé parce que la Convention sur la protection physique des matières et des installations nucléaires qui seule peut obliger les Etats à protéger ces matières, n'a toujours pas pu entrer en vigueur onze ans après sa signature, faute d'un nombre suffisant de ratifications. « Le plus gros problème provient des pays qui ne reconnaissent pas le danger que représente le terrorisme nucléaire », a souligné le chef de l'autorité nucléaire des Nations unies.

Rappelons que les précédents sommets sur la sécurité nucléaire s'étaient tenus successivement en 2010 à Washington, en 2012 à Séoul et en 2014 La Haye. Ce processus a permis de mobiliser les Etats au plus haut niveau politique pour que les moyens suffisants soient consacrés au renforcement des régimes nationaux de sécurité nucléaires ainsi qu'à renforcer les coopérations internationales pour prendre en compte les risques identifiés.

Nestor N'Gampoula



SAMSUNG

**EXCLUSIVITÉ AIRTEL !
OFFREZ-VOUS LA 7^{ème} MERVEILLE DES GALAXY S
S7 & S7 EDGE**

Commandez dès maintenant
et bénéficiez de 5% de réduction au lancement
le 1^{er} Avril 2016 à l'Olympic Palace



AG Partners

BANGUI

Le second tour des législatives reporté au lendemain de l'investiture du nouveau président

La prestation de serment du nouveau président Faustin Archange Touadera aura lieu le 30 mars prochain à Bangui. Officiellement, le report du second tour des législatives au 31 mars, selon l'autorité nationale des élections, vise à permettre la bonne organisation et la sérénité du scrutin.

La présidente de l'ANE en charge du scrutin, Marie Madeleine Hoornaert Koué, a expliqué lors d'une conférence de presse que, « le retard accusé par la Cour constitutionnelle pour la proclamation des résultats du premier tour du scrutin législatif a eu un impact négatif sur la date de l'organisation du second tour ». La date du 27 mars initialement prévue pour les élections législatives,

n'était pas tenable « par exemple pour acheminer les matériels électoraux lourds dans tous les coins de la République », a-t-elle justifié.

À l'issue du premier tour des législatives, le 14 février dernier, la Cour constitutionnelle centrafricaine a validé l'élection de 45 candidats, et autorisé la reprise du second tour des législatives dans 85 circonscriptions électorales, après avoir annulé le vote dans 10 circonscriptions. La nouvelle Assemblée nationale centrafricaine devra compter 140 députés. Le scrutin du 31 mars ne concerne pas les circonscriptions annulées qui feront l'objet des partielles organisées ultérieurement. La validation d'une nouvelle date reste toutefois suspendue à une

dérogation de la Cour constitutionnelle.

S'exprimant sur le sujet, le Premier ministre centrafricain, Mahamat Kamoun avait déclaré le 23 mars que les urnes avaient été acheminées tardivement « à cause des problèmes d'avion et de fret ». Rassurant qu'« il faut utiliser du matériel sophistiqué pour éviter la fraude. Le report est nécessaire si on veut avoir des bons résultats », avait-il déclaré, expliquant que certains assesseurs devaient encore être formés à utiliser ce matériel, rapporte le site TV5 monde. Le porte-parole de l'ONU, Stéphane Dujarric, partage le même optimisme. « Je ne dirais pas qu'il s'agit d'un revers pour le processus de transition », a-t-il estimé.

Fiacre Kombo

PNUD-RCA

Des équipements modernes pour la gestion du fichier de la solde publique

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a octroyé à la direction générale de la fonction publique, un nouveau bâtiment comportant une salle avec des équipements informatiques pour faciliter la gestion du fichier des fonctionnaires de l'Etat. La remise officielle a eu lieu le vendredi 25 mars, à Bangui.

Selon le constat des bailleurs de la République centrafricaine comme la Banque Mondiale, le PNUD et bien d'autres, plusieurs noms fictifs des fonctionnaires et agents de l'Etat

font grossir le budget. C'est la raison qui a poussé le PNUD et la Banque Mondiale à équiper le ministère de la fonction publique. Youssoufa Silla, économiste national au PNUD a justifié que c'est suite aux imperfections constatées, que ce système intégré de gestion du fichier de la solde de la fonction publique a été mis en place. Selon Kiko-Gueza Jules, Directeur général de la Fonction publique, le contrôle physique des fonctionnaires a commencé à déceler quelques erreurs dans les fichiers de la solde de l'Etat. « A titre d'exemple, à chaque

paiement de salaire, quand nous sortons les statistiques, on se rend compte qu'il y a des fonctionnaires qui sont payés mais qui ne se sont pas faits recenser. Ils sont environ 900 fonctionnaires et agents de l'Etat non recensés », a-t-il illustré.

Le Directeur général de la Fonction publique a relevé une seconde chance de trois a été donnée à ces retardataires. Après ce délai, leurs salaires seront coupés. Pendant la crise que le pays a connue, des données et documents de l'Etat ont été pillés et vandalisés par les hommes armés.

BOUAR

Le conseil de la jeunesse tente de calmer les jeunes fâchés contre certaines ONG

Le conseil préfectoral de la jeunesse de la Nana-Mambéré a organisé, le 20 mars passé à la mairie de Bouar, une réunion d'information et de sensibilisation en vue de calmer les jeunes mécontents de certaines ONG basées dans la ville. Les jeunes de Bouar étaient sur le point de lancer une manifestation pour s'insurger contre les méthodes de recrutement de certaines ONG dans la ville. Ludovic Patépa et Parfait Sénapaye, jeunes de la ville ont dénoncé les méthodes de recrutement de certaines, « les dossiers des jeunes venus de

Bangui sont beaucoup plus privilégiés au détriment des dossiers des jeunes de la Nana Mambéré, voilà ce que nous voulons dénoncer », a expliqué Ludovic Patépa.

Le principe de recrutement local n'est pas respecté, selon Mireille Namsona-Kéyafé, « les Ongs inventent des critères de recrutement pour décourager les jeunes de la Nana-Mambéré afin d'organiser des recrutements par connivence », a-t-elle regretté.

La jeunesse voulait organiser des manifestations hostiles aux ONG. Mais lors

de la réunion, les leaders des jeunes ont appelé au calme. « Restez patients car le dialogue avec les autorités locales et les responsables des ONG demeure la meilleure voie pour réclamer leurs droits. Je pense que nous allons trouver des compromis », a déclaré Huguette Ngaïssset, une des responsables de la jeunesse de Nana Mambéré.

Le RJDH a tenté en vain d'entrer en contact avec les responsables des ONG basées à Bouar pour avoir leurs réactions.

INVESTITURE DE TOUADERA

Des travaux d'assainissement s'intensifient dans la capitale

A moins d'un jour de l'investiture du nouveau président centrafricain, Faustin Archange Touadera, le 30 mars 2016, la ville capitale Bangui recouvre sa « coquette ». Un constat fait par le RJDH après avoir sillonné quelques arrondissements de Bangui.

Selon le constat du RJDH, au carrefour Marebena, l'Organisation des mamans centrafricaines pour le développement (OMCD) a procédé au nettoyage de ces endroits insalubres, et le monument de la « Place de la Réconciliation ». Au rond-point zéro, une autre équipe de cette organisation a fait non seulement le nettoyage, mais elle a également sensibilisé le public à garder l'environnement propre.

Sur la voie qui mène au quartier Boy-Rabe dans le 4ème arrondissement, des travaux de colmatage se font sur ce tronçon. Des troncs d'arbres sont badigeonnés et les abords des avenues sont nettoyés par des jeunes manœuvres. Jeannette Santili, présidente fondatrice de l'Organisation des mamans centrafricaines pour le développement (OMCD) active sur les lieux des travaux, précise que le but est d'embellir la ville de Bangui.

« C'est un projet que nous avons soumis à la Banque africaine de développement (BAD) avec le concours de la Mairie et le ministère du Plan que nous avons décroché ce financement afin de mettre la propriété dans la ville. L'un de nos volets dans l'OMCD se focalise sur le nettoyage. Et nous avons reparti l'équipe dans tous les arrondissements », a-t-elle expliqué. Elle poursuit en appelant le public banguissois à garder la ville propre.

Depuis 2012, la ville de Bangui peine à retrouver son environnement sein. Des ordures entassées sont presque visibles dans certains lieux publics et dégagent parfois des odeurs nauséabondes. L'investiture du nouveau président le 30 mars a poussé certaines organisations comme OMCD à nettoyer la ville, malpropre depuis un certain temps, malgré la présence de la Mairie de Bangui.

DROITS HUMAINS

45 gendarmes et policiers formés sur la notion des violences basées sur le genre

Quelque 45 gendarmes et policiers centrafricains ont reçu un manuel de référence sur la gestion des cas de violences basées sur le genre, le 24 mars à Bangui. Un document conçu et réalisé par l'Organisation internationale des migrations en Centrafrique.

Le manuel conçu par l'OIM présente quelques concepts et les définitions relatives au genre et aux violences basées sur le genre. Il décrit le cadre légal qui doit être appliqué sur les coupables de violences basées sur le genre.

Clément Hamon, chef du projet de prévention basée sur le genre à l'OIM, a souligné que les policiers et les gendarmes dans le pays, sont des portes d'entrée pour chacune des victimes de violences basées sur le genre, « avec l'unité de la police de la Minusca, nous avons formé 25 gendarmes et 20 policiers qui sont désormais des oreilles attentives dans les commissariats et les brigades pour recevoir les victimes de manière appropriée. Et ces 45 personnes vont à travers le manuel continuer la formation avec leur pair », a-t-il expliqué.

Capitaine Monséama officier adjoint de la légion gendarmerie territoriale, après avoir reçu le manuel, a exprimé son sentiment tout en saluant cette initiative, « entre temps, nous étions en difficultés pour mettre en exécution ce genre de travail. Par rapport au support de l'OIM, nos agents seront en mesure de gérer les cas de violences basées sur le genre », a-t-il confié. Depuis juillet 2015, l'OIM a mis en place ce projet qui vise à lutter contre les violences basées sur le genre en Centrafrique.

INSÉCURITÉ

Une explosion de grenade fait cinq blessés au quartier Km5

Cinq personnes dont trois ont été grièvement blessées, c'est le bilan provisoire de l'explosion d'une grenade, lancée par un détenteur au Km5 dans le 3ème arrondissement de Bangui, mercredi 23 mars en fin d'après-midi.

Selon le témoignage des habitants au Km5, l'acte s'est produit suite à un mauvais partage d'argent entre les jeunes, « certains jeunes du Km5 ont chargé hier en fin d'après-midi des marchandises dans un véhicule. A la fin, ils se sont disputés après le partage de la rémunération et c'est ce qui a poussé un parmi les chargeurs à déclencher un engin explosif », a expliqué un leader jeune du Km5. Cette source a affirmé que les trois personnes dont leurs cas sont graves ont été transférées à l'hôpital pour des soins intensifs.

Des sources sécuritaires, l'auteur de cet acte serait arrêté après qu'il aurait tenté de s'enfuir. Le lundi 21 mars dernier, un incident s'est produit au Km5 et aurait fait quatre blessés par balles.

Réseau des journalistes centrafricains pour les Droits de l'homme



IN MEMORIAM

29 mars 2002-29 mars 2016, voici déjà 14 ans qu'il a plu au Seigneur de rappeler à lui son fils, Jean Foulambama, agent de l'Asecna.

En ce jour de triste anniversaire, Mme Foulambama née Ngassi Angélique et les enfants, Herman Dimitri, Heidner Davy, Engie-des-Anges Mervelly de Dieu, Melchi Melea et Jean Prince, mient tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse pour lui.

Par ailleurs, des messes en sa mémoire seront dites en l'église catholique Sainte-Marie de Ouenzé, le mardi 29 mars, le vendredi 1^{er} avril et le dimanche 3 avril à 6h 15.

Que Dieu, le père miséricordieux, le face grâce et qu'il accorde paix et repos éternel.

Papa nous ne t'oublierons jamais.

Lettre de félicitations

À

Monsieur le Président de la République BRAZZAVILLE

Monsieur le Président,
Suite à votre brillante élection au scrutin du 20 mars 2016, au nom des sympathisants, militants du MCDDI et en mon nom personnel, J'ai l'honneur de vous présenter nos très vives félicitations.
Le choix du peuple congolais dans les urnes n'a pas contredit notre message durant la campagne à l'endroit de ce peuple.

En effet, le Congo, notre pays a besoin des hommes de cœur, plein des vertus de rassembleur sur tous les plans. Le seul candidat qui présente les valeurs d'un homme visionnaire, c'est Denis Sassou N'Guesso.

Choisissez et votez-le, sans regret, le 20 mars 2016.

Avec le MCDDI, nous irons plus loin ensemble, derrière Denis Sassou N'Guesso, élu dès le premier tour le 20 mars 2016.
Tel a été le fond de notre message.

A l'issue de ce scrutin, l'histoire nous a donné raison et elle nous donnera toujours raison.

Soyez rassuré, Monsieur le Président, du soutien total des sympathisants et militants du MCDDI dans la mise en œuvre du projet de société «la marche vers le développement», base de votre élection, en qualité de premier Président de la 5^e République.

Fait à Brazzaville, le



Le Président,

**COMMUNIQUE**

Pour tous vos soucis de santé et pour un suivi et un résultat efficace une seule entreprise à votre disposition vers l'Afrique du Sud, AGS International Medical and Evacuation Services :

Quels sont nos services :

- Evacuation sanitaire ordinaire et par avion médicalisé
- Démarche administrative pour l'obtention d'un visa médical
- Hébergement, nutrition, transport et prise de rendez-vous
- Assistance médicale
- Conseil et orientation des malades
- Assurance maladie et assurance étudiant (sur le territoire sud africain)
- Vente et fourniture d'équipements médicaux sur commande
- Rapatriement des dépouilles mortelles vers les pays d'origine
- Formation du personnel médical

Pour de plus amples renseignements nous contacter à :

Brazzaville : 21 Rue Bandas, Avenue des beaux parents / Poto-poto / Tél : +242 05 599 99 99

Pointe-Noire : Tél +242 06 857 03 80

KINSHASA Représentation ALTIUS

370 Avenue Kababasele Tsiama (Ex Flambeau) Kinshasa - Gombe

Tél : +243 818 883 174 / +243 844 678 700

Votre santé c'est notre préoccupation

IN MEMORIAM

Un moment d'inattention a suffi pour ne plus te revoir. Nos pensées sont sans cesse tournées vers toi qui arborais l'amour inconditionné. Voila sept (7) ans que nous essuyons nos larmes en ressassant tes conseils et en pensant à ton amour. Un grand merci à toutes les personnes qui continuent à nous soutenir de prêt ou de loin et que le bon Dieu les couvrent de ses bénédictions.
Les enfants Ebonga.

**NÉCROLOGIE**

Le Directeur général du Laboratoire national de santé publique, le Pr Henri-Joseph Parra et l'ensemble du personnel ont le profond regret d'annoncer aux personnels de santé, amis et connaissances, le décès de Mme Olga Blanche Ngampio Kialibi, secrétaire particulière du directeur général de cet établissement, survenu le vendredi 18 mars 2016, à l'hôpital central des armées Pierre Mobengo de Brazzaville. La veillée mortuaire a lieu à SOPROGI, avant l'entrée du domaine suivant Tordre de la palme verte à droite, avec signe du tissu noir et blanc, après les bambous de Chine, zone hôtel MAPS. Le programme des obsèques se présente comme suit : Mardi 29 mars 2016
-8h00 : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville ;
-10h00 : recueillement et oraison funèbre au site du laboratoire ;
-11h30 : recueillement au domicile ;
12h30 : messe de requiem en l'Église évangélique du Congo de Talangaï ;
-14h00 : départ pour le cimetière «Bouka»
-16h00 : fin de cérémonie.



Les années passent, mais ton amour demeure à jamais dans nos cœurs meurtris d'espérance. Le temps n'altère pas notre amour et nous vivons dans son souvenir. Tu demeures toujours vivante dans nos cœurs,
24 mars 2002
24 mars 2016
Voilà 14 ans qu'il a plu au Seigneur de rappeler à lui notre regrettée Madame Coussoud née Pandhet Julienne Angélique.
En ce jour de triste anniversaire, le Ministre Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou, papa Jean Pierre Coussoud et famille vous prient de vous unir d'intentions pour le repos de son âme.



Monsieur Matondo Kana Cleef, agent des Dépêches de Brazzaville, bureau de Pointe-Noire informe les familles Kana Michelle et Ndjoumba à Pointe-Noire et les autres membres de la famille vivant à Brazzaville ou ailleurs du décès inopiné de sa grande sœur aînée, Prisca Kana Ndjoumba, survenu le dimanche 20 mars à Pointe-Noire. La veillée mortuaire se tient au quartier Fouks, arrêt de bus, ligne 15.
La date de l'inhumation sera donnée ultérieurement.



RÉFLEXION

Koyagialo K. Vinny propose des pistes de solutions pour résoudre la crise politique

Chercheur de son état, libre penseur, membre actif de la Jeunesse Consciente et responsable du Congo, Koyagialo Konyelo Vinny s'invite dans le débat politique de l'heure avec, en toile de fond, les appréhensions que suscite l'avenir immédiat du pays au regard de l'incertitude qui plane sur la tenue cette année des élections.

Dans une réflexion qu'il a fait parvenir aux Dépêches de Brazzaville, ce jeune juriste propose sa recette pour dénouer l'impasse politique actuelle résultant de l'impossibilité pour la Céni de convoquer les scrutins présidentiel et législatif dans le délai constitutionnel. Aujourd'hui plus qu'hier, les contraintes tant techniques que financières plombent le processus électoral au point de donner lieu à une vive controverse quant à la tenue des scrutins dans le délai constitutionnel. Si pour les uns, il n'y a aucun marchandage à faire là-dessus, d'autres par contre pensent que l'organisation de « bonnes élections » nécessite un temps raisonnable, excluant ainsi l'hypothèse de la tenue de l'élection présidentielle le 20 novembre 2016. Entre-temps, plusieurs voix s'élèvent déjà pour réfléchir sur la situation juridique du président de la République au cas où il dépassait son mandat.

Sur ce point précis, certains estiment que le chef de l'État, sur le pied de l'article 70 alinéa 2 de la Constitution, restera en fonction jusqu'à l'installation effective du nouveau président élu. Certains autres contredisent cet argument en soutenant que cette disposition ne s'applique que lorsque l'on se trouve dans l'hypothèse d'un nouveau président élu qui attend son installation dans les dix jours qui suivent la proclamation des résultats de l'élection présidentielle et d'un autre sortant, qui doit quitter le pouvoir. Sur base de l'article 75 de la même Constitution, une certaine opinion soutient qu'il y aurait vacance de la fonction de président de la République et que, par conséquent, l'intérim devrait être assuré par le président du Sénat. Ce dernier courant rencontre lui aussi une an-



Koyagialo K. Vinny

tithèse qui soulève l'illégitimité de l'actuel président de la chambre haute du Parlement.

Au nom du principe de la continuité de l'État

Scrutant ces différentes approches, Koyagialo Konyelo Vinny estime, pour sa part, que la solution ne viendra pas, comme d'aucuns le pensent, de la saisine de la Cour constitutionnelle sur l'interprétation de l'article 70 alinéa 2 de la Constitution, étant donné qu'il s'agit ici de l'application du principe constitutionnel de la continuité du mandat du président de la République à durée déterminée s'appliquant à un cas bien déterminé. C'est donc à tort, argue-t-il, « que l'on saisirait la Cour constitu-

tionnelle pour l'interprétation de cette disposition, car une disposition claire ne peut faire l'objet d'interprétation en vertu de l'adage « *interpretatio cessat in claris* ». Pour ce juriste éclairé, les partisans de deux camps devront exercer noblement la politique en privilégiant les intérêts de l'État.

Et Koyagialo d'ajouter : « *Ceux qui soutiennent que l'actuel président de la République restera en fonction jusqu'à l'installation effective d'un nouveau président élu sur la base de l'article sus évoqué sont animés de mauvaise foi et le poussent à tomber dans l'infraction de haute trahison parce qu'il aura intentionnellement violé la Constitution dans la mesure où cette disposition ne lui profite pas* ». Par ailleurs, poursuit-il, les tenants de la thèse qui soutient qu'en cas de la non-tenue de l'élection présidentielle dans le délai constitutionnel, il faudrait recourir à l'hypothèse de vacance de la fonction de président de la République, ont totalement

tort parce que les cas de vacance sont limitativement énumérés par l'article 76 de la Constitution, à savoir le décès, la démission ou toute cause d'empêchement définitif. Et en cas d'empêchement définitif, précise le fils Koyagialo, seule la Cour constitutionnelle saisie par le gouvernement est compétente pour apprécier in concreto ce qui peut être qualifié d'empêchement définitif. Et Koyagialo de trancher sur un ton imposant : « *Si l'élection présidentielle n'est pas organisée dans le délai constitutionnel, l'actuel président de la République restera en fonction jusqu'à l'organisation de l'élection présidentielle sur la base du principe général de la continuité de l'État et donc de l'Institution présidence*

de la République ». Pour cet intellectuel de première force, le recours au principe général de la continuité de l'institution présidence de la République qui, du reste, est valide à la Constitution, est la solution pour combler ce vide constitutionnel. Cependant, fait-il remarquer, les contours de ce principe général devront être déterminés par les acteurs politiques conscients et soucieux de faire avancer la jeune démocratie congolaise. Cette solution, ajoute-t-il, devra passer nécessairement par un « *échange républicain* » entre les acteurs politiques et ceux de la société civile ainsi que la Céni en vue de dégager un consensus face à cette crise en fixant un délai raisonnable aux fins d'organiser l'élection du nouveau président de la République tant réclamée.

Quid de la violation intentionnelle de la Constitution ?

Koyagialo Konyelo Vinny propose parmi les résolutions qui seront dégagées à l'issue de cet « échange républicain » une révision constitutionnelle en vue d'insérer l'incrimination de la violation intentionnelle de la Constitution constatée dans le chef du président de la République et du Premier ministre, en cas de manœuvres dilatoires consistant au manque de volonté politique prouvée au-delà de tout doute raisonnable d'allouer un budget consistant à la Céni en vue d'organiser les élections dans le délai constitutionnel.

Il propose comme régime répressif la perte de leurs droits d'être éligible et d'exercer une fonction publique durant une période de quinze ans. En ce qui concerne particulièrement le président de la République, le juriste évoque la perte du bénéfice de l'article 104 de la Constitution qui lui reconnaît le droit d'être sénateur à vie. « *Cela renforcerait notre « droit constitutionnel pénal » en permettant à nos dirigeants d'exercer dans l'avenir les hautes fonctions de la République en toute responsabilité* », a conclu Koyagialo.

Alain Diasso

ACTIVITÉS POSTALES

Plus qu'un mois pour la régularisation avant les sanctions

À partir du 23 avril prochain, tous les privés n'auront plus le droit d'évoluer dans le secteur après l'entrée en vigueur de la loi sur la poste qui confie à la Société congolaise des postes et télécommunications (SCPT) le monopole sur les colis de moins de 2 kg. Pour exercer dans cette catégorie de colis, les privés sont contraints de passer désormais par l'opérateur public.

Officiellement, la SCPT est désignée comme l'opérateur public qui a reçu le mandat de faire fonctionner les services postaux. Aux dernières nouvelles, les tractations étaient toujours en cours entre la SCPT et les privés exerçant illégalement dans la catégorie des moins de 2 kg. À présent, les contrats doivent être signés formellement pour faire de ces privés des véritables partenaires de la SCPT ou, mieux encore, des bureaux de relais de la poste.

Après l'entrée en vigueur de la loi qui a institué le service postal universel, il y a eu une période de sensibilisation qui court d'ailleurs jusqu'en avril. Il était indispensable de faire de la prévention à l'intention des opérateurs sous-informés avant la répression et le paiement des pénalités pour les réfractaires. Dans le cadre de cette loi, il revient à l'État congolais de mettre en œuvre les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement des services postaux. Au-delà, l'administration postale est autorisée à commercialiser les appareils de télécommunications tels que les téléphones et leurs accessoires.

Laurent Essolomwa

INSÉCURITÉ

L'Asadho appelle le gouvernement à mettre fin au phénomène Kuluna

L'ONG a notamment exhorté à la convocation d'un colloque national de réflexion pour élaborer un plan national de lutte contre ce phénomène.

L'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho) s'est dite préoccupée par la recrudescence du phénomène Kuluna et ses conséquences sur la sécurité des personnes et de leurs biens. Cette ONG a dit, dans un communiqué du 25 mars, avoir constaté qu'il ne se passe pas un seul jour où ces gangs ne s'en prennent aux paisibles citoyens et à leurs biens, sans que les autorités ne prennent des mesures efficaces de nature à mettre fin à ce phénomène. Sans être d'accord avec les méthodes utilisées par la police nationale congolaise (PNC), lors de l'opération Likofi menée en 2013 et 2014, l'Asadho considère que le phénomène Kuluna est un grand danger pour toute la société congolaise. Pour cette ONG, en effet, l'éradication de ce phénomène exige des stratégies qui vont au-delà du seul fait d'utiliser la PNC. « *Tous les secteurs (psychologie, éducation, ministères-clés du gouvernement, confessions religieuses, les ONG, la justice, la police, les organisations des droits humains, les partenaires au développement...) doivent être impliqués dans la recherche des solutions au phénomène Kuluna pour développer un plan national de lutte contre ce phénomène* », a souligné cette ONG.

Convocation d'un colloque national

Pour l'Asadho, la lutte contre le phénomène Kuluna devra notamment passer par la convocation, par le gouvernement de



Les policiers affectés à l'opération Likofi

la RDC, d'un colloque national de réflexion sur ce phénomène pour élaborer un plan national de lutte contre le phénomène Kuluna et de mettre en place des structures d'encadrement et de réinsertion morale et sociale des jeunes désœuvrés de la RDC. L'ONG a notamment exhorté la PNC à agir conformément aux normes nationales et internationales relatives aux droits de l'homme dans toute opération de la police contre les Kuluna et à s'abstenir d'opérer des arrestations et détentions irrégulières des jeunes dans le seul but d'obtenir des cautions de la part des parents... L'Asadho a, par ailleurs, recommandé à la justice congolaise d'agir avec compétences et responsabilités dans le traitement des dossiers des jeunes qui sont arrêtés et transférés par la PNC.

Lucien Dianzenza

LOI DE FINANCES

Un collectif budgétaire pour réajuster les prévisions de 2016

Devant l'effritement des recettes publiques, le gouvernement s'apprête à soumettre un collectif budgétaire à la sanction du Parlement.

« Tenant compte de la situation économique internationale, et de ses effets sur les économies en développement, dont celle de la RDC, mais aussi de la dominance budgétaire dans la politique économique actuelle, il a été résolu, à l'instruction du président de la République, de préparer un collectif budgétaire pour arrimer les prévisions tant en recettes qu'en dépenses sur des paramètres réalistes ». Ces termes contenus dans le communiqué ayant sanctionné la réunion de la Troïka stratégique du lundi 21 mars traduit l'embarras du gouvernement face aux effets pervers de la chute des matières premières dont l'impact négatif sur les recettes publiques est à redouter.

Aujourd'hui plus qu'hier, l'Exécutif national perçoit l'urgence de réajuster les prévisions des recettes et dépenses inscrites dans le budget 2016 sur des « paramètres réalistes ». En effet, il s'avère que les données sur lesquelles l'autorité budgétaire s'est fondée pour élaborer la loi de finances pour l'exercice 2016 sont actuellement en déphasage avec celles du terrain. D'où l'impératif pour le gouvernement de réactualiser ses prévisions budgétaires trois mois seulement après l'adoption de la loi de finances 2016. Au cours de la réunion de la Troïka stratégique du 21 mars ayant regroupé autour du premier ministre tous les responsables in-

tervenant dans le secteur économique, des orientations claires ont été données pour éviter une débâcle sur les finances de l'Etat en cette année 2016 avec, à la clé, la transmission au Parlement d'un collectif budgétaire.

Le ministre d'Etat en charge du Budget et celui des Finances ont été instruits de finaliser ledit collectif dans les meilleurs délais, en vue de le soumettre au Parlement. Il s'agit là, d'une précaution que prend le gouvernement afin de prévenir tout dérapage qui résulterait de la chute des matières premières. Car, faut-il le dire, nonobstant les restrictions qu'impose le contexte économique délétaire du moment, l'édifice économique de la RDC tient encore. « Estimée à 9,2% à fin mars, la croissance économique est passée à 8,4% à fin juin avant de tomber à 7,7% à fin septembre 2015, contre une moyenne subsaharienne chiffrée à 3,5% pour la même année », soutiennent des spécialistes. Qu'à cela ne tienne. Le collectif budgétaire en gestation est très attendu pour colmater les brèches et atténuer autant que possible l'impact de la chute des matières premières sur les recettes publiques. Il s'agit concrètement de modifier, de manière significative, les dispositions de la loi de finances initiale (LFI) concernant notamment le plafond des dépenses du budget de l'Etat et les données générales de l'équilibre budgétaire. Il est projeté, d'après des sources, une réduction de 30% du budget initial de l'Etat.

Alain Diasso

Le groupe CFAO accélère la construction de centres commerciaux modernes en Afrique

Le Groupe CFAO va construire des centres de nouvelle génération dans 20 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Parmi les pays bénéficiaires de cette opération, figurent, entre autres, le Cameroun, la République démocratique du Congo, le Gabon, le Sénégal, le Ghana, le Nigéria et la Côte d'Ivoire.

A en croire l'agence Ecofin, le Groupe CFAO se prépare à lancer officiellement les travaux de construction de nombreux centres commerciaux qui contribueront à changer le visage de l'Afrique. De fait, le groupe français veut donner une nouvelle impulsion à la grande distribution africaine.

C'est la SGI qui mettra en oeuvre ce vaste projet au financement évalué à 500 millions de dollars américains US. Filiale en charge du développement et de la gestion immobilière au sein de sa branche, elle s'occupe spécialement de la grande distribution. A ce stade, trois modèles de centre commerciaux sont envisagés : l'hypermarché avec une galerie marchande et un espace pour les produits alimentaires, le supermarché avec les mêmes options, la grande surface intégrée avec des offres de produits et des marques différenciées. La Côte d'Ivoire vient d'inaugurer son premier hypermarché à Abidjan sous le label « Playce ». Au

Cameroun également, il y a eu des avancées avec l'identification de 5 sites actuellement en phase d'évaluation. Pour la CFAO, l'ouverture de ces espaces commerciaux permet de générer des emplois durant et après les phases de construction. Au-delà, les nouveaux centres commerciaux participent à promouvoir les opportunités pour le développement des marques ou des produits agricoles locaux. Les analystes penchent pour un retour en force de Carrefour, l'enseigne de grande distribution qui occupe le top du classement en France. Récemment d'ailleurs, Carrefour s'est associé à CFAO pour intensifier son déploiement en Afrique. Le secteur prend une grande ampleur dans le continent africain au point où d'autres opérateurs de taille ont commencé à émerger, notamment le Groupe Casino et tant d'autres qui se livrent une rude concurrence.

Dans ce projet d'extension de CFAO, il est confirmé la participation de la SFI (Société financière internationale), une agence de la Banque mondiale déjà opérationnelle en Afrique. Elle devrait effectuer un investissement de 60 millions \$ dans l'actionariat de SGI Africa contre une participation de 20 % du capital. CFAO détient 45 % de ce capital. Pour le reste, il faut encore attendre.

Laurent Essolomwa

SANTÉ

H.J. Hospitals Sarl amène une technologie de pointe en RDC

Cet hôpital qui sera inauguré le 28 mars, est un partenariat entre SRL Diagnostics et Fortis.



Le bâtiment de H.J. Hospitals Sarl à Kinshasa/Photo Adiac

L'institution hospitalière installée sur le boulevard Lumumba, à l'entrée de la Funa, H.J. Hospitals Sarl, est une première pour la RDC en ce qu'elle constitue un grand centre hospitalier alliant une partie consacrée à l'imagerie médicale et laboratoire assurée par SRL Diagnostics et une autre, l'hospitalisation, assurée par le meilleur hôpital de l'Inde, Fortis. L'objectif, pour cette institution hospitalière, est de faire profiter la population congolaise de l'expertise et de l'expérience de SRL et de Fortis, et de travailler avec les hôpitaux de Kinshasa en particulier et de la RDC et du Congo Brazza en général, pour les références de tests en imagerie médicale et en laboratoire, en vue de faire bénéficier la population de son expérience et de son expertise en matières de santé, qui sont conformes aux standards internationaux.

La visite des installations de cette institution hospitalière nous a mis en présence des matériels qui dénotent de la volonté de cette H.J. Hospitals Sarl de faire bénéficier la population congolaise des avantages liés aux différents matériels installés au sein de cette institution.

Des appareils high-tech

Cette formation médicale, qui se veut être une référence pour la RDC et pour d'autres pays frontaliers, s'est dotée des appareils qui répondent aux standards internationaux dont certains sont uniques au niveau de l'Afrique centrale notamment dans les domaines d'imagerie médicale et de laboratoire. H.J. Hospitals Sarl s'est donc doté des appareils médicaux

d'une haute technologie, dernier cri.

Parmi ces équipements, pour la première unité, l'imagerie médicale, assurée par SRL Diagnostics, cet hôpital possède notamment un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) 1.5 Tesla qui permet une image à haute définition et permet de faire le cholangiopancréato IRM, le spectro IRM et le mammo IRM, l'Angio IRM (TOF et contraste), l'imagerie de tenseur diffusion. Il y a également le CT-scan 64 barettes fabriqué en 2014, permettant de réaliser le stomato perspectives.

Pour la deuxième unité, le check up, H.J. Hospitals Sarl s'est doté d'un TMT ou l'ECG à effort et en repos. L'institution a déjà installé également une unité de dépistage de la vision, une audiométrie, une dentisterie, une unité d'écographie avec Doppler, une unité d'examen maxillo-facial, etc.

Pour la partie laboratoire, H.J. Hospitals Sarl possède le Cobas 6000, qui est une chaîne qui fait à la fois l'immunologie et la biochimie et qui peut effectuer environ mille tests en une heure. Cet appareil est le premier à être installé en Afrique centrale. Alors que cette institution hospitalière a aussi installé le BD facs canto II, qui est une technologie hydrofocalisation dynamique avec image laser pour un cartage précis, pour les études en cytométrie... La partie hospitalisation sera opérationnelle, avec Fortis, qui est un grand hôpital qui a fait ses preuves en Inde.

Lucien Dianzenza

CATASTROPHE NATURELLE

La RDC dans la catégorie « risque extrême »

La République démocratique du Congo (RDC) est citée parmi les huit pays du continent africain les plus vulnérables à onze types de risques dont les séismes, les cyclones tropicaux, les inondations, les tempêtes hivernales, les incendies et les tsunamis, selon une étude du cabinet Verisk Maplecroft.

À en croire l'étude du cabinet Verisk Maplecroft publiée le week-end, l'Afrique reste le continent le plus vulnérable à l'échelle mondiale. D'ailleurs, les pays africains arrivent en tête de ce classement mondial des pays les plus vulnérables aux catastrophes naturelles. Pire, ils représentent plus des ¾ des cas examinés, soit huit pays sur les neuf classés dans la catégorie « risque extrême ». En ordre de classement, le top 9 est constitué du Soudan du Sud, du Burundi, de l'Afghanistan, de l'Érythrée, du Tchad, du Niger, du Soudan, du Mali et enfin de la RDC. Ces pays ainsi épinglés, selon Verisk Maplecroft, ré-

vèlent certaines faiblesses en commun.

En effet, dans son analyse, il impute ces « scores médiocres des pays africains en matière de résilience aux catastrophes naturelles à la mauvaise gouvernance du secteur; à la faiblesse des infrastructures ainsi qu'aux niveaux élevés de pauvreté et de corruption ». Poursuivant son argument, le cabinet renchérit en insistant sur les conséquences de ces insuffisances qui contribuent à « amplifier les pertes économiques et humaines liées aux catastrophes naturelles ». Par ailleurs, le seul pays africain cité du top dix de l'exposition des populations aux catastrophes naturelles est le Nigéria classé au 8e rang à l'échelle mondiale. Mais il y a des pays nantis dans cette catégorie. Par ordre de classement avant le Nigéria, il y a l'Inde, la Chine, le Bangladesh, l'Indonésie, les Philippines, les États-Unis d'Amérique et le Japon. Pour rappel, Verisk Maplecroft est un cabinet de conseil en gestion des risques.

L.E.

CAN 2017

Les Léopards de la RDC s'imposent avec peine face aux Palancas Negras d'Angola

Les Léopards de la RDC ont battu, samedi, dans stade des Martyrs de Kinshasa plein comme un œuf, les Palancas Negras d'Angola par deux buts à un, en match comptant pour la troisième journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) dont la phase finale aura lieu au Gabon en 2017.

Retenus par le sélectionneur Florent Ibenge, trois joueurs n'ont pas fait le déplacement de Kinshasa pour cette rencontre, notamment Dieumerci Mbokani, Youssouf Mulumbu (Norwich City/Angleterre) et le gardien de but Riffi Mandanda (Ajaccio/L2 France). Rappelons que Mbokani a été ébranlé par l'attentat terroriste à l'aéroport de Zaventem à Bruxelles. Il se trouvait à quelques mètres lors de la déflagration qui a causé plus d'une dizaine de morts. Revenu en famille, il n'a visiblement plus pris son avion pour Kinshasa afin de disputer le match contre l'Angola. L'on apprend que Mulumbu et le jeune Riffi Mandanda ne se seraient pas déplacés à cause d'un problème de vaccination. Florent Ibenge a donc dû composer avec ceux qui étaient présents à Kinshasa.

Ainsi, le onze de départ congolais se constitue du gardien de but

Matampi Vumi Ley (DCMP), du latéral droit Junior Baumeto, de la paire axiale défensive Joël Kimwaki (capitaine) et Gabriel Zakuani (Peterborough/D3 Angleterre), alors que Joyce Lomalisa Mutambala (V.Club) se positionnait sur la gauche de la défense ; le milieu de terrain se compose de Merveille Bope (Mazembe), Chancel Mbemba (Newcastle/Angleterre) et de Neeskens Kebano (Genk/Belgique) en créateur de jeu, alors que le trio d'attaque se forme de Yannick Bolasia (Crystal Palace/Angleterre), de Cédric Bakambu (Villareal/Espagne) et de Firmin Mubele Ndombe (Al Ahly Doha/Qatar). Sur le banc, on retrouve Joël Kiassumbua (Wohle/D2 Suisse), Padou Bompunga (V.Club), Chris Mavinga (Troyes/France), Nelson Munganga (V.Club), Meschak Elia (Mazembe) et Jonathan Bolingi Mpangi (Mazembe). Le sélectionneur José Kilamba a pour sa part titularisé le gardien de but Signori Antonio, et dans le champ Buato, Jonathan, Nelson Fomeka, Eddy Marcos Alfredo, Mateus Da Costa, Jacinto Dola, Manuel David, Bartolomeu, Pedro Mata.

Les Léopards débute la partie pied au plancher, cherchant à monopoliser le jeu. A la fin du premier quart d'heure de la partie, le jeu s'équilibre. On joue la 21^e minute,

Baumeto trouve Mubele qui tente de pénétrer dans la surface, il est victime d'un acte d'antijeu d'un défenseur angolais. L'arbitre ghanéen, Joseph Lamptey n'hésite pas et désigne le point de penalty. La sanction est exécutée par Cédric Bakambu qui marque son premier en sélection et permet aux Léopards de prendre de l'avantage à la 22^e minute. Les Angolais se montrent bien plus collectifs dans l'entrejeu et continuent d'apporter le danger dans les dix-huit mètres des Léopards, mettant à rude épreuve Kimuaki et Zakuani, la paire axiale de la défense congolaise ainsi que Baumeto sur le flanc droit. Les joueurs de Florent Ibenge utilisent souvent les côtés, avec Baumeto et Mubele à droite et Lomalisa et Bolasia à gauche, pour tenter de construire le jeu.

A la fin de la première période, la RDC mène par un but à zéro. Au retour des vestiaires, les Palancas Negras se portent à nouveau dans le camp congolais. On note un léger flottement du milieu de terrain congolais dans les dix premières minutes qui profite aux Angolais, qui gagnent alors beaucoup de duels. Le capitaine Joël Kimwaki prend même un carton jaune pour un acte d'humeur sur un adversaire. Les poulains de Florent Ibenge procèdent par le jeu direct non por-

teur. Les joueurs de José Kilamba privent les Congolais du cuir. La défense congolaise tient bon et écarte systématiquement le danger apporté par les offensives congolaises, alors que Cédric Bakambu est esseulé face à la défense angolaise.

Meschak Elia décisif...

A l'heure de jeu, Meschak Elia prend la place de Neeskens Kebano et Padou Bompunga celle de Yannick Bolasia. Le défenseur central de V.Club vient densifier le milieu de terrain congolais. Menga Doly rentre sur l'aire de jeu du côté angolais. A la 77^e minute, Meschak Elia se retrouve en dehors de la surface de réparation. Sa frappe lourde est imparable, hors de portée du gardien de but Signori Antonio, pour le 2-0 en faveur des Léopards. Le joueur de Mazembe, meilleur joueur du Championnat d'Afrique des nations (CHAN) 2016, permet aux Léopards de signer superbement sa première apparition chez les Léopards A, offrant pratiquement la victoire à la RDC face à l'Angola. A la 80^e minute, Bakambu touché au mollet droit, cède sa place à Jonathan Bolingi Merikani Mpangi. Alors que le temps additionnel est terminé, l'arbitre ghanéen Joseph Lamptey accorde un penalty à l'équipe angolaise. Alfredo réduit donc l'écart à

deux buts à un.

« Nous avons notre destin en main », a déclaré Florent Ibenge en conférence de presse d'après match. « On a été timoré dans l'axe, on n'a pas gagné beaucoup de duels. C'était difficile à moment donné. Mais on a été beaucoup mieux avec l'entrée de Bompunga et la vitesse de Meschak Elia. Le plus important c'était les trois points. On va régler les problèmes rencontrés ici au match retour, car l'Angola jouera avec l'obligation de gagner, et ce sera un match ouvert », a déclaré pour sa part le sélectionneur adjoint Mwinyi Zahera sur la RTNC à la fin de la partie. Avec cette victoire, les Léopards occupent la tête du groupe avec six points. Les deux équipes s'affrontent le 29 mars 2016 au stade de la Cidadella de Luanda en quatrième journée. Dans l'autre match du groupe, la République Centrafricaine a obtenu, le 24 mars, un match nul d'un but partout à Majunga face au Madagascar. Carolus Andriamatsinoro ouvrait la marque pour Madagascar sur penalty (80^e). Et Moussa Limane égalisait pour les Fauves du Bas-Oubangui à la 86^e minute. L'Angola et la République Centrafricaine compte quatre points. Le Madagascar est dernier avec deux points.

Martin Enyimo

ÉLECTION DES GOUVERNEURS

Les résultats définitifs attendus le 18 avril prochain

Alors que l'opposition parle d'un « non-événement » et d'un « vote acheté », la majorité revendique quatorze des vingt nouvelles provinces ayant organisé les élections des gouverneurs le 26 mars.

Comme promis, le 26 mars a été marqué par l'organisation des élections dans les différentes assemblées provinciales de nouvelles provinces issues du démembrement. Les députés provinciaux avaient la charge d'élire, conformément à la Constitution, les candidats gouverneurs et vice-gouverneurs dans les vingt et une nouvelles provinces. Ce qui a été fait. Il en ressort de l'évaluation faite par la Céni, quelques heures après la publication des résultats provisoires, que les scrutins se sont déroulés sans anicroches dans les vingt nouvelles provinces concernées, à l'exception du Sud-Ubangi. L'annulation de l'élection du bureau définitif de l'assemblée provinciale de cette dernière province a empêché la tenue du scrutin. Celui-ci a été reporté au 1^{er} avril, les membres du nouveau bureau ayant été élus le même 26 mars. Par contre au Nord-Ubangi où l'élection a eu lieu, aucun des candidats en lice n'a obtenu la majorité requise obligeant ainsi la Céni à organiser un second tour pour départager Marie-Thérèse Gerengbo (candidate MP) et André Teddy Kapalata (MCL) qui s'en sont tirés respectivement avec neuf voix et huit voix sur dix-huit votants.

De ces scrutins, il est à retenir que la majorité présidentielle (MP) a réussi à faire élire ses candidats-gouverneurs dans quatorze nouvelles provinces sur les dix-neuf concernées par ces élections en attendant que la situation du nord et sud Ubangi ne soit décantée. Bien plus, la MP revendique également deux autres provinces, en l'occurrence, le Bas-Uélé et le Kasai central dorénavant placés sous la responsabilité de deux candidats indépendants proches des partis alliés. Quant aux indépendants, ils sont théoriquement cinq à avoir fait face au rouleau compresseur de la MP qui tenait à avoir dans son giron l'ensemble des nouvelles provinces. Ces cinq indépendants devront gérer les provinces de Bas-Uélé, de Haut-Uélé, de l'Équateur, du Kasai-Central et de la Mongala. L'opposition, quant à elle, n'a rien obtenu, ses candidats ayant été battus à plate couture.

Notons cependant que les résultats publiés le 26 mars concernant vingt des vingt et une nouvelles

provinces ne sont que provisoires. Ils ont été transmis aux cours d'appel « pour le traitement du contentieux éventuel et proclamation des résultats définitifs ». Sauf imprévu, c'est le 18 avril que le suspense sera définitivement levé. Les nouveaux gouverneurs élus remplaceront les commissaires spéciaux nommés depuis août dernier par ordonnance présidentielle.

La MP accusée de diktat

Beaucoup de choses ont été dites sur la manière dont les scrutins se sont déroulés dans les nouvelles provinces avec, à la clé, des lourds soupçons de corruption à charge de la MP. D'après l'opposition, la MP aurait imposé des listes uniques dans certaines provinces à coup de menaces, violences et achats de conscience. Les règles du jeu, argue-t-on, étaient biaisées d'avance par la coalition au pouvoir. Ce qui, de l'avis du sénateur MLC Jacques Djoli, constitue un net recul démocratique. Plus critiques, d'autres cadres de l'opposition allèguent que la MP aurait utilisé la fibre régionale et même tribale pour faire passer ses pions sur fond d'intimidation à l'endroit des députés provinciaux. Le cas du candidat gouverneur MLC à la Mongala menacé de mort pour avoir postulé est cité à titre d'exemple pour démontrer le cynisme qui avait habité les membres de la MP obnubilés par la hargne d'imposer à tout prix leurs candidats.

Des accusations balayées d'un revers de main par la MP qui met sa performance sur le compte d'une politique efficace mise en place au sein de la plateforme. « C'est le résultat d'une politique efficace et d'une campagne menée de façon efficiente. Nous avons jeté notre secrétariat dans la bataille. Nous sommes d'ores et déjà satisfaits de ce résultat qui va nous permettre de mener notre politique sur le terrain », s'est réjoui le porte-parole de la MP André-Alain Atundu. Pour sa part, Lambert Mende estime que la majorité présidentielle aura démontré, par ces scrutins, qu'elle reste toujours majoritaire avec 84% de succès. « S'il y a des preuves que de l'argent a été distribué, je mets quiconque au défi d'en apporter la preuve et de la porter devant les cours et tribunaux », a-t-il réagi à propos des allégations de corruption des députés provinciaux imputées à sa famille politique. Ci-contre la liste complète des nouveaux gouverneurs élus.

Alain Diasso

ITALIE

Des élus impatientes réclament l'arrivée de tous les enfants adoptés au Congo

Le compte-goutte des autorisations accordées par Kinshasa exaspère à Rome

Pourquoi ne pas donner le feu vert définitif aux familles occidentales qui ont engagé une procédure légale d'adoption d'un millier de petits Congolais lorsque toutes les formalités ont été accomplies ? La question revient régulièrement à l'assemblée nationale italienne, à Rome, où on n'est pas loin de comparer la lenteur avec laquelle les autorités congolaises accordent les « OK » à de la véritable mise à l'épreuve. En Italie, des familles adoptantes sont dans l'attente depuis 2013 pour certaines pour pouvoir embrasser leurs enfants.

La découverte par Kinshasa de cas d'irrégularités manifestes avait paralysé toute la procédure pendant trois ans. Les autorités s'étaient données le temps d'étudier les dossiers au cas par cas. Mesure légitime et tout à fait louable ; prudence nécessaire aussi, soulignent les organisations d'adoption en Italie : mais pourquoi pénaliser tout le monde ? Les indécis (coupables de maltraitements d'enfants ou en situation de couple homosexuelle) ne sont pas dans le rang des familles italiennes : pourquoi donc leur faire porter le fardeau d'une attente qui met les nerfs de tous à rude épreuve ?

Le sénateur Aldo di Biagio s'est fait l'interprète du sentiment de beaucoup dans cette situation. Pour lui, il s'agit d'un « drame » qui touche les familles qui attendent quelque 130 enfants congolais légalement adoptés. « A certains moments, nous nous sommes réjouis attendant avec confiance le déblocage des dossiers, certains que toutes les circonstances qui peuvent expliquer les raisons de cette situation ne seront bientôt qu'un mauvais souvenir ». Au lieu de cela, a-t-il dit, tout se passe comme si le robinet était

ouvert et fermé suivant une logique incompréhensible.

« Dans l'attente des éclaircissements de la CAI (la Commission italienne pour les adoptions internationales, Ndlr), cette situation nous rend amers et nous indignes. Nous savons que le 8 mars, les dossiers de plus de 65 mineurs ont été déblocqués. C'est un élément fondamental pour l'autorisation au départ vers l'Italie ; nous savons que le 17 mars, 47 autres ont été officiellement déblocqués, auxquels s'ajoutent les 8 autres dossiers qui avaient reçu cet avis le 19 février et les six du 1^{er} mars dernier, selon les données publiées par la CAI. Mais jusqu'à présent des parents, conscients que leur enfant peut partir à tout instant car ils ont les documents en règle et la bienveillance du gouvernement de la République démocratique du Congo, continuent de se ronger en impatience », relève le sénateur.

Dans sa note aux autorités de Rome, di Biagio indique : « Nous demandons avec force l'intervention du gouvernement, partant du fait que depuis des mois on ne perd aucune occasion pour réaffirmer l'incontournable droit des mineurs à avoir une famille. Espérons qu'un tel concept ne soit pas seulement valable pour une catégorie déterminée de personnes ». La « pique » du sénateur est ici adressée au gouvernement de gauche à Rome qui, le mois dernier, a déployé une énergie peu commune pour soutenir les « unions civiles » de personnes de même sexe tout comme leur « droit » à adopter un enfant au nom du bien-être de ce dernier. La clameur dans la société italienne divisée n'est pas encore retombée.

Lucien Mpama

HUMEUR

Hier la cola qui guérissait, aujourd'hui la gourmète et la bague qui soignent

Le constat est bien là, d'où cette interpellation d'ordre général, à la fois en direction des autorités chargées des questions de santé publique et aussi à l'endroit de la population elle-même parfois désabusée par ces vendeurs de ces objets. À Pointe-Noire, ces derniers temps, il n'est pas rare d'observer qu'une certaine communauté, peut-être à la quête d'un gain facile, se permet de vendre à la population des gourmettes et bagues fabriquées de façon artisanale qui, semble-t-il, mettraient ceux qui les auraient achetées dans une position de sujets immunisés face à n'importe quelle pathologie. Quelle ironie, lorsqu'on sait que la santé n'est pas une chose qui devrait se laisser à la manipulation de n'importe quel sujet ?

Les questions sanitaires, disent les spécialistes, ne devraient pas être traitées avec une certaine légèreté dangereuse par ceux qui n'en ont pas la formation et la connaissance. La santé, c'est la vie, a-t-on appris. Près de quatre ans sont écoulés, un pareil agissement était observé dans certains arrondissement de Brazzaville et était aussi en train de gagner d'autres agglomérations du pays, avec la vente d'une espèce de cola blanchâtre de près de 3 cm de diamètre qui avait, dit-on, plusieurs vertus médicinales. Cette cola, vantaient ceux qui la vendaient, pouvait soigner le paludisme, les hémorragies, l'hypo ou l'hypertension, les troubles gastronomiques, les maladies respiratoires, l'anémie, les pathologies oculaires, les troubles de fécondité, la tuberculose, bref toute une kyrielle de maladies tropicales. Quel médicament ! s'exclamaient certains curieux éveillés.

Or, à écouter les avis de nombreux clients acheteurs de cette soi-disant cola, ce sont plutôt les effets contraires qui se produisaient contrairement aux commentaires mensongers et abusifs de ceux qui vendaient ce médicament-objet. Cette attitude devenant dangereuse et ne pouvant plus laisser indifférents ceux qui sont chargés des questions sanitaires, celle-ci a fini par ne plus être vendue, car laisser libre cours à un tel agissement sanitaire, ce serait favoriser le risque d'une intoxication généralisée, car ce produit n'était ni testé par des laboratoires, ni agréé par la communauté scientifique voire l'OMS. Et même si cette cola pouvait être rangée du côté de la médecine traditionnelle, ce n'était pas de cette façon qu'elle serait vendue à la population. Pourquoi ces gens-là ne seraient pas allés voir les autorités sanitaires pour une autorisation en bonne et due forme après, bien sûr, que ce produit soit passé par une série de tests expérimentaux pour sa validité médicinale ? Et lorsqu'on interrogeait les vendeurs de celle-ci, ils parlaient d'une cola venant d'Impfondo, qui avait été découverte par les populations autochtones. Au fond, simple gesticulation et astuce.

Aujourd'hui, c'est la gourmète et la bague qui arrêtent toute pathologie. Pire encore, les gens se précipitent à les acheter. Quelle imprudence ! Et la crainte est que si les choses ne sont pas tirées au clair, on risque de vivre aussi des effets contraires. À dire vrai et parlant du paludisme, les moyens de sa prévention, ce sont l'assainissement de l'environnement et l'usage des moustiquaires imprégnées d'insecticide. Et son traitement curatif commande la prise des médicaments pharmaceutiques qui ont été expérimentés, testés et acceptés par l'OMS et non des bagues et gourmettes « magiques ou magnétisées ». Et lorsqu'on pose la question à la personne qui porte cette gourmète et cette bague, elle répond : « On nous a dit que cette gourmète et cette bague immunisent le corps contre de nombreuses maladies, en l'occurrence le paludisme ».

La balle est donc du côté de ceux qui ont la charge de veiller à ces questions de santé publique, car il est dangereux de laisser de vrais parasites intégrer ce monde médical lorsqu'on sait que toute erreur sur l'organisme humain n'a pas d'excuse.

Faustin Akono

PRÉSIDENTIELLE DU 20 MARS

La victoire de Denis Sassou N'Guesso fêtée dans la capitale économique

C'est à travers un carnaval qui a sillonné les grandes artères de la ville océane, que le Rassemblement pour la majorité présidentielle (RMP) a fêté le 24 mars, la victoire écrasante du président Denis Sassou N'Guesso au scrutin du 20 mars dernier. Ces retrouvailles ont connu la présence d'Isidore Mvouba, président de la coordination de campagne du président candidat dans cette ville ainsi que les ministres Collinet Makosso et Jean Marc Thystère-Tchicaya.



Photo du carnaval crédit photo «ADIAC»

Le président candidat, Denis Sassou N'Guesso a été réélu dès le premier tour avec plus de 60% de suffrages, ce qui démontre que le peuple congolais reste attaché à son programme de société.

Le carnaval organisé par le RMP visait à remercier les citoyens de Pointe-Noire et surtout les habitants de Mvoumvou, pour avoir placé leur confiance au président de la République, en lui exprimant leurs suffrages et renouvelant ainsi sa mission à la tête du pays. Soulignons toutefois que le candidat Denis Sassou N'Guesso n'a pas occupé la première place à Pointe-Noire, à l'issue de ce scrutin, alors que Mvoumvou est l'arrondissement qui a fait le meilleur score au nom du candi-

dat président.

Le président de la coordination de campagne du président Denis Sassou N'Guesso à Pointe-Noire, Isidore Mvouba n'a pas hésité de féliciter la population de Mvoumvou pour avoir fait le bon choix, un choix dit-il, non seulement de la raison, mais surtout utile pour le développement de ce pays.

Pour sa part, le ministre Anatole Collinet Makosso a dit que : « nous avons écouté le message du peuple, nous avons consta-

té par exemple au niveau de Pointe-Noire, que la jeunesse a été réticente, nous savons effectivement que les jeunes sont préoccupés par les problèmes d'emplois pour leur avenir, et sur cette base ils ont cédé un peu aux marchands d'illusions qui ont voulu leur faire croire qu'ils pouvaient avoir la solution à leur problème, et les jeunes relativement un peu naïfs ont voulu croire à cela, heureusement qu'il y a eu une bonne partie de la jeunesse qui a

dit, nous ne voulons pas croire aux marchands d'illusions, car nous continuons à faire confiance au président Denis Sassou N'Guesso ».

Le ministre Collinet Makosso s'est également adressé aux jeunes qui, par effet de mode ont désiré le changement pour le changement. Il les a rassurés qu'avec le président Denis Sassou N'Guesso, le même changement se réalisera dans la continuité et la consolidation. « les engagements pris par le candidat Denis Sassou N'Guesso pour l'emploi des jeunes, pour la promotion de l'entreprenariat juvénile, pour la mise en place des incubateurs seront réalisés », a-t-il poursuivi.

Hugues Prosper Mabonzo

Les conteurs congolais seront présents à Orléans

Du 18 au 21 mai a lieu à Orléans en France la 5e édition du Festi'45, le festival des arts de l'oralité qu'organise l'Espace culturel Marico, que dirige la congolaise Fine Poaty, présidente dudit festival. Des retrouvailles culturelles auxquelles prendront part plusieurs artistes qui s'illustrent dans l'art de la parole.

Conte, slam, proverbe, devinette, épopée, récit sont au programme de ce festival qu'organise chaque année la ville d'Orléans. Parmi les artistes invités figurent les Congolais Ange Minkala, le slameur, Dorient Kaly et Jorus Mabilia, les conteurs. Dorient kaly va jouer le 18 mai le spectacle Timaka, un spectacle d'une heure. La trame : Au bord du grand fleuve Congo, une petite cabane, autour de la petite cabane, des centaines d'autres petites cabanes. Le soir venu telle de petites étoiles elles s'illuminent. Des silhouettes fines se dessinent et se fauflent entre les cabanes, c'est l'heure !!! Toutes se rassemblent autour du grand feu, c'est là que la magie commence tout doucement. Contes et

chants s'entremêlent et Timaka raconte ses aventures...

Ma première soirée slam de Ange Minkala et Samuel Archambault est un spectacle né de la rencontre entre Samuel, guitariste polymorphe, et Ange, slameur et amoureux des mots.

Les textes sont arrangés et accompagnés par une ambiance musicale originale, surprenante parfois, explorant tous les styles musicaux, du jazz au rock en passant par le blues, la variété et les rythmes africains, afin de sublimer les mots. Tous ces sons s'entremêlent avec l'univers d'Ange qui présente toute une palette d'émotions : humour, engagement, tendresse, ego trip, éveil des consciences, satire de la société... Son écriture délivre des messages forts et pleins d'humanité, naviguant entre une certaine forme de légèreté et des sentiments plus violents. Ce spectacle inédit d'une heure a lieu le 18 mai.

Une petite étoile de nuit à Kigali de Jorus Mabilia qui sera joué le 21 mai est un conte écrit à partir du génocide rwandais de triste mémoire. Le génocide vu des yeux d'un

enfant qui le considérait comme un jeu des adultes que lui n'avait pas le droit de comprendre. Inspiré d'histoires réelles. Simbia une jeune fille cachée dans une petite forêt en bordure de Kigali en train d'attendre ses parents partis chercher des vivres et des documents à la maison pour entamer la route vers l'exil.

Festi'45 sera aussi marqué par le spectacle Parole enflammée avec Ange Minkala, Dorient Kaly, Florent Gateau, Jorus Mabilia, Magda Lena Gorska, Michèle Guillet, Samuel Archambault et Serge Tammas le 19 mai sans oublier l'Arbre à palabre avec tous les artistes du festival et les artistes invités : Anne Boutin Pied, Edith Mac Leod et Bruno Walerski. Un partage de la parole autour du feu, conviviale et spontanée. Contes, chants, proverbes et devinettes circulent entre les artistes et le public. Un moment de détente et d'échange avec un repas partagé. Plusieurs autres spectacles vont également se



Fine Poaty, présidente de Festi'45 Crédit photo «ADIAC»

jouer pendant ces quatre jours dans la ville orléanaise qui vibrera autour du conte.

Festi'45 est un festival qui valorise le conte, les proverbes, les devinettes, les slams, les légendes. C'est la rencontre des artistes de différentes origines avec le public orléanais.

Hervé Brice Mampouya

FOOTBALL

Le programme des 16^e et 17^e journées du championnat national d'élite direct Ligue 1

La Commission d'organisation des compétitions nationales a publié le calendrier réaménagé des matches comptant pour les 16^e et 17^e journées du championnat national de football.

La 16^e journée débute ce mercredi 30 mars au stade Alphonse-Massamba-Débat par la rencontre Interclub-Diables-noirs, avant le match Saint-Michel de Ouenzé-Patronage Sainte-Anne.

Au stade de Sibiti, l'AC Léopards de Dolisie accueille l'Etoile du Congo après la rencontre opposant les Jeunes Fauves à la Mancha. Au complexe sportif de Pointe-Noire, Pigeon vert en découdra avec V Club, récemment qualifié pour les huitièmes de finales de la Coupe africaine de la Confédération. L'AS Cheminots, quant à elle, affronte le FC Kondzo. Le 31 mars au Complexe sportif de Pointe-Noire, Munisport accueille l'Association sportive Ponténégrine. Match reporté à Kinkala entre l'AS Kimbonguila et Nico-Nicoyé. La 17^e journée prendra le relais le 3 avril. Le Club athlétique renaissance aiglon accueillera au stade Alphonse-Massamba-Débat, la Jeunesse sportive de Talangai puis Patronage Sainte-Anne en découdra avec la Jeunesse sportive de Poto-Poto. Au stade de Kinkala, l'ASK affrontera Munisport et à Sibiti, les Jeunes fauves recevront V Club. Au Complexe sportif de Pointe-Noire, Pigeon vert jouera gros face à l'Etoile du Congo avant le match remis de la 14^e journée opposant La Mancha à l'AC Léopards. Le 4 avril au stade Alphonse-Massamba-Débat, Diables noirs affronte l'ASP. Le FC Kondzo va se mesurer avec l'Interclub. Au Complexe sportif de Pointe-Noire, l'AS Cheminots accueillera Nico-Nicoyé. Le 6 avril, Tongo FC jouera contre La Mancha et le SMO affrontera l'AC Léopards de Dolisie.

James Golden Eloué

ELIMINATOIRES CAN 2017

Les Diables rouges devancés par la Guinée Bissau

Les Diables rouges du Congo ont été évincés de la première place du groupe E. C'est la conséquence logique du deuxième match nul d'un but partout concédé face aux Chipolopolo de la Zambie, le 27 mars au stade de l'Unité à Brazzaville.

La Guinée Bissau a appuyé là où ça fait mal en battant le Kenya sur un score d'un but à zéro. Elle a pris provisoirement la tête du groupe avec sept points suivi du Congo et de la Zambie ayant chacun six points. Le Kenya dernier du groupe avec un point, a déjà compromis ses chances de qualification.

Les deux prochaines rencontres respectivement à Nairobi face au Kenya puis à Brazzaville devant la Guinée Bissau s'annoncent très décisives pour le onze national congolais. Les Diables rouges doivent remporter tous leurs matches pour arracher une deuxième qualification consécutive à la phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations Gabon-2017. Pierre Lechantre y croit. Puis qu'il devrait s'appuyer sur les retours de Thievy Bifouma, Prince Oniangue et Doré Fodé pour renforcer son secteur offensif. Le dénouement heureux du cas Clevid Dikamona pourrait solidifier davantage la défense des Diables rouges.

« Je pense que notre avenir passera par deux victoires pour les deux matches à venir. Certes cela aurait été plus zen si on avait gagné ce match puisque la Guinée Bissau a gagné. Elle a sept points. Notre qualification passera pas une victoire contre le Kenya qui n'a qu'un point et une autre

à Brazzaville contre la Guinée Bissau pour espérer arriver à nos objectifs. On y arrivera puisque la Guinée Bissau joue gros contre la Zambie », a-t-il indiqué.

Ses hommes auront des re-

même buteur. Jordan Massengo oublié au second poteau sur un corner obligeait Kennedy Mweene à se retourner pour prendre le ballon dans ses propres filets.

Fabrice Ondama devrait l'imiter à la 60e minute. Mais l'attaquant congolais peu inspiré n'a pas réussi à transformer l'offrande de Merveil Ndockyt. Il frappe sur les pieds de Kenne-

était impérial sur une frappe de Nathan Sinkala. Le gardien congolais va s'incliner à la 74^e minute quand Collins Mbesuma s'est montré très décisif sur l'égalisation de Winstone Kalengo lui aussi buteur à la manche aller.

La Zambie allait même faire mieux si la lourde frappe de Collins Mbesuma n'avait pas touché l'équerre. Le gardien



Jordan Massengo inscrit son deuxième but après sa deuxième titularisation (Crédits Marco Longari/AFP)

grets à nourrir. Ils viennent de gâcher une énorme opportunité qui devrait les rapprocher d'une qualification. Hélas, le même scénario du match de Ndola s'est reproduit même si cette fois-ci les rôles ont été inversés. C'est le Congo qui ouvre cette fois-ci le score à la 47e minute par l'entremise du

dy Mweene. L'arrêt du gardien zambien maintient la Zambie en vie. C'était sans nul doute le tournant du match. Puis qu'après cet arrêt de Kennedy Mweene, les Diables rouges sont sérieusement ballotés et subissent la pression des visiteurs. Heureusement pour eux, Christoffer Mafoumbi

des Diables rouges a eu ensuite deux arrêts réflexes sur les deux autres frappes du même joueur dans les ultimes minutes du match qui ont permis aux Diables rouges d'arracher en toute difficulté le point du match nul.

James Golden Eloué et Rominique Nerplat Makaya

RÉFLEXIONS

Quelle politique étrangère pour le Congo ?

Il ne revient assurément pas à de simples journalistes de dire ce que devrait faire, ou ne pas faire le président que les Congolais viennent de reconduire dans ses hautes fonctions. Mais une observation attentive des réalités du temps présent et des changements en cours dans la sphère internationale les autorisent à formuler quelques réflexions sur le sujet. Des réflexions qui peuvent choquer certains même si elles sont formulées sans passion, ce que je prie les intéressés de m'excuser par avance.

Première réflexion. Le Congo a désormais toutes les cartes en mains pour s'imposer comme l'un des interlocuteurs privilégiés du continent africain : stabilité intérieure, programme de développement ambitieux, volonté affirmée de gagner la bataille du niveau de vie, etc. ; encore faut-il qu'il se décide à poser ces cartes sur la table, puis à les déplacer en fonction des événements et de ses intérêts. Quelles que soient les critiques dont il est l'objet de la part de grands médias étrangers qui ne connaissent guère les réalités africaines et d'organisations diverses qui n'ont pas réussi à empêcher sa réélection, Denis Sassou N'Guesso exercera les plus hautes fonctions de l'Etat pendant les cinq années à venir. Cette perspective, jointe à sa connaissance des questions stratégiques, à sa longue expérience du pouvoir, à sa maîtrise de la prévention comme de la gestion des crises lui confère une place à part dans la

sphère africaine. Ses détracteurs les plus acharnés en conviendront tôt ou tard.

Deuxième réflexion. Le Congo a encore de grands progrès à accomplir s'il veut être entendu et respecté au sein de la communauté internationale. Même si, depuis quelques mois, il réagit dans le délai et de façon intelligente aux attaques récurrentes dont il est l'objet, le retard accumulé depuis quinze ans dans ce domaine est accablant. Si son nouveau gouvernement, qui n'est pas encore constitué, veut que sa politique en matière de développement, de formation des hommes, de protection de la santé, d'émergence d'une classe moyenne dynamique et ambitieuse, de mise en valeur des ressources naturelles, d'intégration régionale, de lutte pour la préservation de la nature et des espèces animales soit comprise et soutenue, il devra mettre en place des structures adaptées à ses ambitions. Et, de ce point de vue, la combinaison subtile de l'action diplomatique, de l'information diffusée par ses propres médias, de la communication via les technologies les plus modernes, du lobbying aussi apparaît indispensable.

Troisième réflexion. Dans le monde très ouvert où nous vivons les nations se font de moins en moins entendre par les canaux de la diplomatie classique et de plus en plus par ceux de la so-

ciété civile. La littérature, l'art, la musique, la danse, le sport, la mode, la création sous toutes ses formes sont infiniment plus efficaces que les visites d'Etat à Etat ou les grandes conférences internationales. Bien sûr la présence du Congo est indispensable sur la scène publique planétaire, mais si elle s'accompagne d'une mise en avant mondiale et systématique de la créativité des Congolais et des Congolaises, elle ne peut que s'imposer très vite comme l'un des pays émergents les plus doués et donc les plus dignes d'intérêts. La leçon inaugurale d'Alain Mabanckou au Collège de France en a donné récemment une preuve irréfutable ; même si elle s'est accompagnée de propos déplacés contre le ministre de l'« inculture » qui était retenu en d'autres lieux par ses fonctions elle a montré à quel point la littérature est aujourd'hui une arme majeure pour un pays en voie d'émergence

Quatrième et dernière réflexion. Le Congo détient un capital dont il n'a fait jusqu'à présent qu'un très modeste usage au plan diplomatique, mais qui pourrait attirer vers lui des millions de visiteurs et susciter l'intérêt de nombreux partenaires internationaux s'il était correctement mis en valeur. Ce capital est constitué par des fleuves – le Congo, l'Oubangui –, des rivières, des lacs, des forêts, des plaines verdoyantes, des collines, des montagnes, des plages, des

réserves d'animaux demeurées intactes malgré la création des grandes infrastructures qui ont marqué les dix dernières années. Il suffit pour s'en convaincre de prendre la route, depuis Brazzaville, vers Ouesso ou Pointe-Noire pour comprendre que la mise en valeur touristique de cet actif aurait des effets majeurs sur le développement de l'économie congolaise ; mais aussi que sa mise en scène au plan mondial projeterait du Congo une image radicalement différente de celle qui est aujourd'hui véhiculée de différentes façons et dont l'axe principal serait la préservation de la nature, le maintien des traditions, l'entretien du capital naturel et humain accumulé depuis des millénaires.

Arrêtons-nous là, du moins pour l'instant, et concluons ce propos en disant que peu de pays en Afrique, voire même dans le monde, ont aujourd'hui de tels moyens à leur disposition. Si nous savons les utiliser de façon raisonnable dans les années à venir le Congo figurera très vite en bonne place dans la liste des pays qui ont un avenir assuré, avec lesquels par conséquent il convient d'entretenir des relations aussi étroites que fructueuses.

Les semaines à venir diront si cet avis est partagé ou s'il relève simplement du rêve, de l'utopie.

Jean-Paul Pigasse